

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

**ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE
DEPOSE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES
FINANCIERS**

**LE 25 MARS 2005 SOUS LE NUMERO D.05-0285,
ACTUALISE LE 28 AVRIL 2005 SOUS LE NUMERO D.05-0285-A01**

SOMMAIRE

1. Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2005	p.3
2. Eléments financiers consolidés au 30 juin 2005	p.7
Etats financiers consolidés	p.9
Bilan consolidé	
Compte de résultat consolidé	
Tableau de variation des capitaux propres	
Tableau de flux de trésorerie nette	
Notes et annexes	p.13
Principes, méthodes et périmètre de consolidation	
Effet de la 1 ^{ère} application des normes IFRS	
Annexes	
Rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité des comptes semestriels consolidés pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 30 juin 2005	p.93
3. Evénements récents	p.95
4. Informations complémentaires	p.96
4.1 Gouvernement d'entreprise	
4.2 Renseignements sur le capital social	
4.3 Procédures judiciaires ou d'arbitrage	
4.4 Documents accessibles au public	
5. Responsable du document de référence et de son actualisation	p.99
5.1 Responsable du document de référence et de son actualisation	
5.2 Attestation du responsable du document de référence	
6. Responsables du contrôle des comptes	p.100
Table de concordance	p.101

1. Rapport d'activité du 1^{er} semestre 2005

Par rapport au 31 décembre 2004, la modification la plus significative du périmètre de consolidation résulte de l'entrée de la filiale LEID (entrée Avril 2005), filiale d'assurance de COFACE en Lituanie.

Par ailleurs, conformément aux normes IAS, les SCI et OPCVM dédiés de l'assurance détenus par le groupe sont désormais intégrés au périmètre de consolidation.

Les résultats du Groupe sont présentés en normes IFRS **y compris** IAS 32-39 et IFRS 4 (**IAS FULL**) pour le premier semestre 2005 et en normes IFRS **hors** IAS 32-39 et IFRS 4 (**IAS LIGHT**) pour le premier semestre 2004. Les nouvelles normes de présentation des Soldes Intermédiaires de Gestion sont conformes aux recommandations du CNC, les principaux impacts étant:

- le reclassement des éléments exceptionnels en PNB ou charges d'exploitation selon la nature à laquelle ils se rapportent,
- le reclassement des gains et pertes sur actifs immobilisés en PNB, à l'exception des plus ou moins-values réalisées sur les immeubles d'exploitation et les titres consolidés.

Par ailleurs, à des fins de comparabilité, les intérêts sur actions préférentielles ont été reclassés des intérêts minoritaires en PNB.

Compte de résultat consolidé de Natexis Banques Populaires

<i>(en millions d'euros)</i>	1^{er} semestre 2005	1^{er} semestre 2004
Produit Net Bancaire	1 491	1 335
Charges générales d'exploitation	- 950	- 899
- Frais de personnel	- 551	- 516
- Autres frais et amortissements	- 399	- 383
Résultat Brut d'Exploitation	541	436
- Coût du risque	- 10	- 71
Résultat d'Exploitation	531	365
- Mises en équivalence	7	5
- Gains ou pertes sur autres actifs	-3	1
- Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	1
Résultat avant impôt	535	372
- Impôt	-174	-129
- Intérêts minoritaires	-15	-8
Résultat Net Part du Groupe	346	235

ACTIVITE

Avec 1 491,1 M€ de PNB dégagé, le premier semestre 2005 affiche une progression de 11,7% par rapport au premier semestre 2004 (1 334,8 M€), les principaux impacts de l'application des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 étant la prise en compte des plus-values latentes sur le portefeuille de Capital Investissement (+79M€), et l'élimination des plus-values relatives au portefeuille d'action propres (-30 M€).

La contribution des pôles au 30 juin 2005 s'élève à 1 468,7 M€ en augmentation de 164,7 M€ (+12,6%) par rapport à celle de 2004. Les chiffres détaillés de Produit net bancaire par pôle sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	1S05	Variation 1S05/1S04
Grandes clientèles, financement et marchés	564	-6 %
▪ Corporate france	184	- 8 %
▪ International	62	+ 2 %
▪ Financements structurés et marchés	195	- 8 %
▪ Matières premières	53	+ 15 %
▪ Actions et arbitrages	67	- 10 %
Capital investissement et gestion de fortune	149	+ 49 %
▪ Capital investissement	130	+ 68 %
▪ Gestion de fortune	19	- 16 %
Services	352	+ 20 %
▪ Assurances	99	+ 24 %
▪ Ingénierie sociale	38	+ 13 %
▪ Gestion collective	78	+ 19 %
▪ Services aux sociétés de gestion	1	+ 13 %
▪ Services financiers	74	+ 16 %
▪ Services bancaires	61	+ 25 %
Gestion du Poste clients	405	+ 29 %
▪ Coface	353	+ 34 %
▪ Affacturage (Natexis Factorem)	51	+ 3 %

Le pôle Grandes Clientèles, Financements et Marchés génère un PNB de 563,6 M€, en baisse de 6% (-32,8 M€) par rapport au premier semestre 2004. Malgré un dynamisme commercial réel, le pôle GCFM a souffert de la pression concurrentielle exacerbée sur ses activités de financement et d'une crise sur le marché du crédit en mars-avril-mai. En revanche, les activités de financement de matières premières, les financements structurés et la syndication ont très bien performé. Le pôle GCFM subit également sur le premier semestre 2005 un impact négatif de près de 8 M€ lié à l'application des normes IAS 32 et 39.

Le pôle GCFM représente 38% de la contribution globale des pôles métiers au PNB de Natexis Banques Populaires.

A 148,8 M€, le PNB du pôle **Capital Investissement et Gestion de Fortune** affiche une progression très significative par rapport au premier semestre 2004 (+48,7 M€, +49%). Conformément aux principes IAS Full, l'appréciation du stock de plus values-latentes du portefeuille de Capital Investissement (+79M€) a été prise en compte sur le premier semestre 2005.

La contribution de ce pôle représente 10% de la contribution totale des pôles métiers de Natexis Banques Populaires.

Le pôle Services affiche une très bonne performance sur le premier semestre 2005, avec un PNB de 351,7 M€ en croissance de 20% (+58M€) par rapport au 30 juin. L'ensemble des directions du pôle sont en nette progression par rapport à l'exercice 2004. L'impact de l'application des normes IAS 32 et 39 et IFRS 4 génère un impact positif de 7,4 M€ sur les comptes 2005 de l'assurance (juste valeur des actifs nette de la PB différée et consolidation des OPCVM dédiés).

Le PNB du pôle Services concourt à hauteur de 24% au PNB des pôles métiers.

Le PNB du **pôle Poste clients** est en progression de 29% (+90 M€) à 404,6 M€ par rapport au 30 juin 2004, grâce en particulier à une charge de sinistres particulièrement faible sur le premier semestre 2005 avec un loss ratio de 43% contre 51% pour le premier semestre 2004. L'impact IAS Full contribue à hauteur de 7M€ à cette progression. Rappelons également la disparition de la provision pour égalisation en conformité avec l'application des normes IAS Light (le premier semestre 2004 ayant donc été retraité de cet impact).
La contribution du pôle Poste clients représente 28% de la contribution globale des pôles.

RESULTATS

Les charges d'exploitation du Pôle NBP s'élèvent à 950,4 M€ pour le premier semestre 2005, en progression de 5,7 % par rapport au 30 juin 2004 (+51,4 M€) dont +7% au titre des charges de personnel et +4% au titre des autres charges d'exploitation. Le coefficient d'exploitation ressort à 63,7%, soit 3,7 points de moins qu'au premier semestre 2004.

Plusieurs facteurs ont contribué à l'accroissement des charges du Groupe NBP en 2005. Les plus significatifs sont les suivants :

- un effet périmètre lié à l'intégration d'ORT, et de LEID. Hors effet périmètre, la progression des charges serait ramenée à 4,5%,
- les évolution de charges de personnel liées à l'augmentation des effectifs salariés CDI/CDD moyens sur le 1er semestre 2005 par rapport au 1er semestre 2004 (+249 ETP, +2%), l'effet des augmentations salariales individuelles (+2,1%) et collectives (+0,6%) entrées en vigueur en janvier et mai 2005, ainsi que l'effet report des augmentations de juin 2004,
- et le recours accru en 2005 à l'assistance externe pour la mise en œuvre des projets réglementaires (IAS, Mc Donough), le renforcement des systèmes de pilotage et le déploiement de projets métiers prévus dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique de NBP.

Le RBE s'élève à 540,7 M€ contre 435,8 M€ au 30 juin 2004, soit une progression de 24% (+105 M€).

Le coût du risque, désormais calculé selon les normes IAS Full, s'établit à -9,7 M€, dont -24,3 M€ de provisions individuelles et une reprise de 14,6 M€ au titre des provisions collectives.

Les éléments figurant dans les **gains ou pertes sur autres Actifs** concernent dorénavant uniquement les plus ou moins-values réalisées sur les immeubles d'exploitation et les titres consolidés. Ils s'élèvent à -3 M€ pour le premier semestre 2005, contre + 1 M€ pour le premier semestre 2004 et la quote-part des sociétés mises en équivalence progresse de 2 M€ pour s'établir à 6,8 M€.

La conjonction de ces éléments conduit à un **résultat avant impôt** de 535 M€ contre 372 M€ au premier semestre 2004, soit une augmentation de 44% (+163 M€).

Pour chacun des quatre pôles, le **résultat avant impôt** s'établit à :

▪	Pôle Grandes clientèles, financement et marchés	207 M€
▪	Pôle Capital-investissement et gestion de fortune	95 M€
▪	Pôle Services	138 M€
▪	Pôle Poste clients	146 M€

Après imputation de la charge d'impôt et de la quote-part de résultats revenant aux minoritaires (- 15 M€), le **Résultat net part du Groupe** s'établit à 346 M€ contre 235 M€ pour l'exercice 2004, soit une progression de 47% (+111 M€).

Structure financière

Au 30 juin 2005, les fonds propres réglementaires s'élèvent à 7,4 Md€ dont 5,3 Md€ de noyau dur. L'actif net comptable par action s'élève à 105 euros. Le ratio Tier one s'établit à 8,3 %.

2. Eléments financiers consolidés au 30 juin 2005

SOMMAIRE

Etats financiers consolidés

- Bilan consolidé
- Compte de résultat consolidé
- Tableau de variation des capitaux propres
- Tableau de flux de trésorerie nette

Notes et annexes

I. Principes, méthodes et périmètre de consolidation

- Préambule : normes comptables appliquées
- Note 1. Principes et méthodes de consolidation
- Note 2. Evolutions du périmètre de consolidation
- Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation
- Note 4. Principaux impacts du passage aux normes IAS/IFRS
- Note 5. Périmètres de consolidation comparés

II. Effet de la première application des normes IFRS

- II.1. Transition du compte de résultat
 - II.1.1. Transition du compte de résultat du 1^{er} semestre 2004
 - II.1.2. Transition du compte de résultat de l'exercice 2004
- II.2. Transition du bilan au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2005
 - II.2.1. Principaux reclassements effectués au 31 décembre 2004 et au 1^{er} janvier 2005
 - II.2.2. Principaux retraitements effectués au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS
 - II.2.3. Principaux retraitements effectués au 1^{er} janvier 2005 en application des normes IFRS 2005

III. Annexes aux comptes consolidés

Annexes au bilan

- 1.1. Actifs à la juste valeur par résultat
- 1.2. Instruments dérivés de couverture – actif et passif
- 1.3. Actifs financiers disponibles à la vente
- 1.4. Prêts et créances sur les établissements de crédit
 - 1.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit – encours sains
- 1.5. Prêts et créances sur la clientèle
 - 1.5.1 Encours sains
 - 1.5.2 Autres prêts et créances
 - 1.5.3 Location financement
- 1.6. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance
- 1.7. Actifs et passifs d'impôts différés
- 1.8. Comptes de régularisation et actifs divers
 - 1.8.1. Autres actifs et emplois divers
 - 1.8.2. Comptes de régularisations – actifs
 - 1.8.3. Comptes de régularisations assurances – actifs
- 1.9. Immeubles de placements, immobilisations corporelles et incorporelles
- 1.10. Ecart d'acquisition
- 1.11. Passifs financiers à la juste valeur par résultat
- 1.12. Dettes envers les établissements de crédit
- 1.13. Dettes envers la clientèle
- 1.14. Dettes représentées par un titre
- 1.15. Comptes de régularisation et passifs divers
 - 1.15.1. Autres passifs

- 1.15.2. Comptes de régularisations – passifs
- 1.15.3. Comptes de régularisations assurances – passifs
- 1.16. Provisions techniques des contrats d'assurance
- 1.17. Synthèse des provisions
- 1.18. Dettes subordonnées

Annexes au compte de résultat

- 2.1. Intérêts et assimilés
- 2.2. Commissions nettes
- 2.3. Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat
- 2.4. Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente
- 2.5. Produits et charges des autres activités
 - 2.5.1. Opérations de locations financement
 - 2.5.2. Autres produits et charges d'assurance
 - 2.5.3. Autres produits et charges accessoires
- 2.6. Charges générales d'exploitation
 - 2.6.1. Effectifs
- 2.7 Coût du risque
- 2.8 Gains nets sur autres actifs
- 2.9. Variation de valeur des écarts d'acquisition
- 2.10. Rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée et la charge théorique

Autres informations

- 3.1. Analyse sectorielle du résultat
- 3.2. Analyse des sociétés mises en équivalence
- 3.3. Résultat des entreprises d'assurance
- 3.4. Engagements de garantie
- 3.5. Engagements de financement

NATEXIS BANQUES POPULAIRES
BILANS CONSOLIDES COMPARES IAS

En millions d'Euros	Annexes	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS 2004
A C T I F			
Caisse, Banques Centrales, CCP		221	192
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1.1	26 566	24 494
Instruments dérivés de couverture	1.2	197	295
Actifs financiers disponibles à la vente	1.3	21 875	20 784
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1.4	41 784	41 124
<i>dont activité institutionnelle</i>		292	333
Prêts et créances sur la clientèle	1.5	49 112	40 736
<i>dont activité institutionnelle</i>		623	1 133
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1.6	6 721	5 748
Actifs d'impôts courants		0	0
Actifs d'impôts différés	1.7	255	216
Comptes de régularisation et actifs divers	1.8	5 347	4 088
Actifs non courant destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	3.2	132	130
Immeubles de placement	1.9	977	910
Immobilisations corporelles	1.9	458	508
Immobilisations incorporelles	1.9	118	109
Ecarts d'acquisition	1.10	737	729
Total de l'actif		154 500	140 063

En millions d'Euros	Annexes	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS 2004
P A S S I F			
Banques centrales, CCP		243	22
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1.11	6 210	6 724
Instruments dérivés de couverture	1.2	405	497
Dettes envers les établissements de crédit	1.12	47 485	39 320
<i>dont activité institutionnelle</i>		365	408
Dettes envers la clientèle	1.13	20 771	22 937
<i>dont activité institutionnelle</i>		626	1 167
Dettes représentées par un titre	1.14	35 604	30 792
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0
Passifs d'impôts courants		79	94
Passifs d'impôts différés	1.7	417	346
Compte de régularisation et passifs divers	1.15	8 981	7 412
<i>dont activité institutionnelle</i>		84	100
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	1.16	25 106	23 356
Provisions pour risques et charges	1.17	351	346
Dettes subordonnées	1.18	3 842	3 498
Capitaux propres part du Groupe		4 899	4 619
Capital et réserves liées		3 152	3 115
Réserves consolidées		1 279	981
Gains ou pertes latents ou différés		122	35
Résultat de l'exercice		346	488
Intérêts minoritaires		107	100
Total du Passif		154 500	140 063

NATEXIS BANQUES POPULAIRES
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE IAS

En millions d'Euros	Annexes	30/06/2005 IFRS-EU	30/06/2004 IFRS 2004	31/12/2004 IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés	2.1	2 248	2 096	4 117
Intérêts et charges assimilées	2.1	-1 958	-1 734	-3 478
Commissions nettes	2.2	282	275	582
Gains / pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	2.3	228	153	305
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	2.4	23	44	100
Produits et Charges des autres activités	2.5	668	501	1 081
Produit Net Bancaire		1 491	1 335	2 707
Charges générales d'exploitation	2.6	-910	-859	-1 788
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.		-40	-40	-77
Résultat Brut d'exploitation		541	436	842
Coût du risque	2.7	-10	-71	-101
Résultat Net d'exploitation		531	365	741
QP dans le résultat des entreprises mises en équivalence	3.2	7	5	11
Gains ou pertes sur autres actifs	2.8	-3	1	-1
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2.9	0	1	-7
Résultat avant impôt		535	372	744
Impôts sur les bénéfices	2.10	-174	-129	-239
Résultat net		361	243	505
Intérêts minoritaires		-15	-8	-17
Résultat Net - part du groupe		346	235	488
Résultat par action		14,34	9,80	10,15
<i>Résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice</i>				
Résultat dilué par action		14,34	9,78	10,11
<i>Résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre d'actions à la clôture de l'exercice</i>				

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros

En millions d'euros	Capital et réserves liées			Réserves Consolidées	Gains / pertes latents ou différés (nets d'IS)			Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital	Elimination des titres auto détenus	Réserves consolidées	Liés aux écarts de conversion	Variations de juste valeur des instruments financiers					
		(1)		(2)		actifs disponibles à la vente	instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 31 décembre 2003 avant affectation - Normes françaises	769	2 261	-4	644	-22			265	3 913	835	4 748
Incidence de l'adoption des normes IFRS Light				259	28				287	-5	282
Affectation du résultat 2003		70		195				-265	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2004 - IFRS light	769	2 331	-4	1 098	6	0	0	0	4 200	830	5 030
Augmentation de capital	3	11							14		14
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				2					2		0
Distribution 2004 au titre du résultat 2003				-117					-117	-54	-171
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	3	11		-115					-101	-54	-155
Résultat 2004 - IFRS light								488	488	73	561
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (4)										-27	-27
Changement de méthodes comptables (3)									0	-5	-5
Variation des réserves de conversion					-47				-47	-39	-86
Capitaux propres au 31 décembre 2004 avant affectation - IFRS light	772	2 342	-4	983	-41	0	0	488	4 540	778	5 318
Incidence de l'adoption des normes IFRS - Full			-156	158		146	-70	0	78	-678	-600
Affectation du résultat 2004		37		451				-488	0		0
Capitaux propres au 1er janvier 2005 - IFRS Full	772	2 379	-160	1 592	-41	146	-70	0	4 618	100	4 718
Augmentation de capital											
Elimination des titres auto-détenus											
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions				1					1		1
Distribution 2005 au titre du résultat 2004				-154					-154	-13	-167
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires				-153					-153	-13	-166
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres (5)						47	-37		10	1	11
Résultat 30 juin 2005 - IFRS Full								346	346	15	361
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires									0	4	4
Variation des réserves de conversion					77				77		77
Capitaux propres au 30 juin 2005 - IFRS Full	772	2 379	-160	1 440	36	193	-107	346	4 899	107	5 005

(1) Primes d'émission, réserve légale, réserves statutaires, réserve des plus-values à long terme et autres réserves de Natexis Banques Populaires

(2) Comprend notamment la composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions

(3) Changement de méthode de consolidation de Bancassurance Popolari

(4) dont :	Variation des minoritaires de la Coface suite à l'Offre Publique de Retrait Obligatoire	(9)
	Rachat par la Coface des minoritaires dans Unistrat	(15)
	Changement de méthode de consolidation de Sopromec	(9)
	Dilution du pourcentage d'intérêts de Natexis Private Equity dans FCPR Industrie.	9
	Cession, par Nem2, de ses parts dans Natexis Capital Structurant	4
	Rachat des minoritaires dans Line bourse	(6)
	Total	(26)

(5) Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie ainsi que les variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE NETTE

En millions d'euros	30/06/2005	31/12/2004
Résultat avant impôts	535	744
+/- Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	39	74
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	3	5
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	1 250	1 492
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	-7	-10
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-49	-143
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	-212	176
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 024	1 593
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	8 980	5 526
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-10 322	-9 175
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	678	541
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	913	3 843
- Impôts versés	-188	-188
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	61	547
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	1 619	2 884
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-1 797	-156
+/- Flux liés aux immeubles de placement	16	35
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-58	-95
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1 839	-216
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-167	-157
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	733	-957
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	565	-1 115
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	39	-29
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	385	1 524
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	1 619	2 884
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	-1 839	-216
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	565	-1 115
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	39	-29
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-4 768	-6 259
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	17	46
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	-4 786	-6 305
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-4 383	-4 735
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	-183	30
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	-4 200	-4 765
Variation de la trésorerie nette	385	1 524

PREAMBULE : NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Natexis Banques Populaires (NBP) au 31 décembre 2005 seront établis selon les normes comptables internationales IFRS applicables à cette date telles qu'approuvées par l'Union Européenne. En conséquence, les comptes intermédiaires au 30 juin 2005 ont été établis selon les règles d'évaluation et de comptabilisation qui seront applicables au 31 décembre 2005 (normes « IFRS-EU » dans la suite du document) et sont présentés selon la recommandation CNC 99.R.01 relative aux comptes intermédiaires et le règlement général de l'AMF (art 221-5). Les comptes semestriels comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe.

Dans un souci de permanence des méthodes sur l'ensemble de l'exercice 2005, Natexis Banques Populaires a appliqué de façon anticipée les amendements suivants non encore adoptés dans l'Union Européenne mais dont l'adoption devrait intervenir avant le 31 décembre 2005 :

- l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation » de décembre 2004 relatif à la transition et à la comptabilisation initiale des actifs et passifs financiers,
- l'amendement à la norme IAS 39 de juin 2005 relatif à l'utilisation de l'option juste valeur et permettant notamment de comptabiliser à la juste valeur certains passifs porteurs de dérivés incorporés complexes ou bien couverts par des actifs gérés en trading,
- l'amendement relatif au champ d'application de l'interprétation SIC 12 « Consolidation – entités ad hoc ».

Le référentiel IFRS qui sera applicable au 31 décembre 2005 n'étant pas encore entièrement connu à la date à laquelle ces comptes consolidés semestriels ont été arrêtés, il est possible que le bilan d'ouverture et le résultat semestriel soient modifiés lors de l'établissement des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2005. Cette modification éventuelle du bilan d'ouverture pourrait entraîner, de la même façon, une révision du compte de résultat au 30 juin 2005 qui sera présenté en comparatif des comptes semestriels 2006.

Conformément à l'option prévue par la norme IFRS 1, Natexis Banques Populaires a décidé de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 et d'appliquer pour la première fois ces normes à compter du 1^{er} janvier 2005. Les données comparatives 2004 relevant de ces normes ont donc été établies selon les principes comptables français appliqués par Natexis Banques Populaires en conformité avec les règlements 1999-07 et 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable. Les modalités de première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 sont présentées ultérieurement dans ce document.

Les autres éléments des périodes comparatives 2004, initialement établis selon le référentiel comptable français, ont en revanche été retraités selon les dispositions des normes IAS/IFRS, hors IAS 32, 39 et IFRS 4 (normes « IFRS 2004 » dans la suite du document). Ces retraitements ont fait l'objet d'une communication spécifique à l'occasion du communiqué de presse publié par Natexis Banques Populaires le 21 avril 2005.

Les présents comptes sont présentés avec un comparatif :

- au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004, pour les éléments de résultat, établi selon le même référentiel à l'exception des normes IAS 32/39 et IFRS 4 appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005 ;
- au 1^{er} janvier 2005, pour les éléments bilantiels et le tableau des flux de trésorerie, établi selon le même référentiel ;

Le tableau de variation des capitaux propres présente l'évolution de ces données entre le 1^{er} janvier 2004 et le 30 juin 2005 en faisant apparaître successivement l'effet de la première application des normes IFRS au 1^{er} janvier 2004 hors IAS 32/39 et IFRS 4 puis la première application des normes IAS 32/39 et IFRS 4 au 1^{er} janvier 2005.

Les principes comptables majeurs retenus pour l'élaboration des comptes consolidés semestriels arrêtés au 30 juin 2005 sont présentés ci-après. Pour les instruments financiers et les opérations d'assurance, les principes français (appliqués sur l'exercice 2004) et les principes IFRS (appliqués à compter du 1^{er} janvier 2005) sont successivement décrits.

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION

1.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de Natexis Banques Populaires regroupent les comptes de la société Natexis Banques Populaires et de ses principales filiales. Seules les filiales dont l'apport est significatif sont consolidées. La notion de significativité ne se calcule pas en fonction de seuils numériques mais résulte d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de Natexis Banques Populaires. Cependant, en application du principe d'image fidèle, toute entité incluse dans un périmètre de niveau inférieur est incluse dans les périmètres de consolidation de niveaux supérieurs, même si elle n'est pas significative pour ceux-ci.

Consolidation des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc) que Natexis Banques Populaires contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées. Les principaux critères d'appréciation de ce contrôle définis par SIC 12 sont les suivants :

- Activité : les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en substance, pour le compte du groupe qui, directement ou indirectement, a créé l'entité ad hoc en fonction de ses besoins opérationnels particuliers.
- Prise de décision : Natexis Banques Populaires dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité ad hoc ou de ses actifs y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité ad hoc. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique.
- Avantages : droit d'obtenir la majorité des avantages provenant des activités de l'entité ad hoc : droit à une majorité des avantages économiques distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels.
- Risques : Natexis Banques Populaires conserve, en substance, la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

L'inventaire des structures ad hoc regroupe quatre catégories d'opérations :

a) Les opérations de titrisation

Opérations réalisées pour compte propre

Sur les cinq opérations de titrisation synthétique pour compte propre réalisées depuis l'exercice 2000, trois sont encore en vie au 30/06/2005. En effet, dans le cadre d'une gestion active des portefeuilles et après accord des autorités de tutelle, il a été décidé au cours de l'exercice 2004 de mettre fin par anticipation à la titrisation synthétique Paris I et II.

Ces opérations de titrisation synthétique visent à transférer une partie significative du risque de contrepartie associé à certains portefeuilles de prêts (Collateralized Loan Obligation) ou de titres (Collateralised Bond Obligation), au moyen d'instruments dérivés de crédit (Credit Default Swaps) ou de marché (Credit Linked Notes).

Elles portent sur un montant brut de 2,2 milliards d'euros au 30/06/05 (2.9 milliards d'euros au 31/12/04) et sur un total de risques pondérés de 1,9 milliards d'euros au 30/06/05 (2.3 milliards d'euros au 31/12/04).

(En contre valeur M€ au 30/06/05)

Entités	Devise	Création	Echéance	Montant Brut titrisé	Risques pondérés titrisés	Risques pondérés conservés	First Loss
IGLOO I	€	2000	2005	443	398	192	33
IGLOO II	€	2003	2007	1 563	1 289	488	110
NATIX	\$(premières pertes en €)	2000	2008	177	177	32	3
TOTAL				2 183	1 864	712	146

(En contre valeur M€ au 31/12/04)

Entités	Devise	Création	Echéance	Montant Brut titrisé	Risques pondérés titrisés	Risques pondérés conservés	First Loss
IGLOO I	€	2000	2005	997	778	368	33
IGLOO II	€	2003	2007	1 678	1 377	444	110
NATIX	\$(premières pertes en €)	2000	2008	190	190	34	3
TOTAL				2 865	2 345	846	146

L'examen des critères définis par SIC 12 a montré que les véhicules des titrisations « Natix » et « Igloo II » n'avaient pas à être consolidés, en particulier parce que Natexis Banques Populaires ne porte pas la majorité des risques inhérents à ces deux structures.

Par ailleurs, le montage « Igloo I », ne comportant pas de structure ad hoc, n'a pas été consolidé.

Opérations réalisées pour le compte de la clientèle

Natexis Banques Populaires a monté en 2002 un conduit multicédant, Elixir Funding, destiné à refinancer, sur le marché des billets de trésorerie, les opérations de titrisation des portefeuilles de créances de la clientèle.

Natexis Banques Populaires assure généralement dans ces opérations les fonctions de dépositaire et d'arrangeur, ainsi que les fonctions d'agent placeur, de banque de liquidité, de garant de la lettre de crédit et d'agent domiciliataire pour le compte d'Elixir Funding.

La consolidation de ce fonds n'est pas requise au regard des dispositions de SIC 12.

(En M€)

	30/06/05	31/12/04
Montant autorisé	961,7	614,6
Montant tiré	809,2	538,2
Ligne de liquidité NBP	427,2	248,4
Lettre de crédit NBP	9,8	5,0

b) Les montages fiscaux

Ils concernent le financement d'actifs pour le compte de clients via des entités transparentes fiscalement dans lesquelles Natexis Banques Populaires est membre seul ou aux côtés d'autres banques. Dans ces montages, Natexis Banques Populaires intervient en tant que prêteur de deniers et vendeur de positions fiscales. Au regard de la problématique de la consolidation de ces structures, Natexis Banques Populaires exerce des pouvoirs de décision sur les activités courantes, qui découlent en substance d'une relation fiduciaire menée dans l'intérêt de ses clients. L'économie d'ensemble de ces montages ne donne pas à Natexis Banques Populaires le contrôle de l'entité au sens des critères définis par SIC 12. Ces montages ne sont donc pas consolidés.

c) Les montages immobiliers

Ils ont pour objet le financement de biens immobiliers pour le compte de clients via des SCI crédit-bailleuses ou titulaires de contrats de crédit-bail mis en place par les filiales de crédit-bail de Natexis Banques Populaires. NBP intervient dans le cadre d'une relation fiduciaire à la demande de ses clients, sans que l'existence du contrôle soit établie au regard de l'un des critères prévus par SIC 12.

d) Les montages financiers

Ils ont pour but de céder à un groupe d'investisseurs la propriété de participations dans des prêts syndiqués selon différents rangs de séniorité. Natexis Banques Populaires a monté en 2004 une opération de ce type par l'intermédiaire d'une structure dénommée Vallauris CLO PLC. L'actif de cette société est constitué d'un portefeuille de prêts bancaires géré par Natexis Banques Populaires et refinancé par les parts senior, mezzanine et subordonnées émises par l'entité et souscrites par des investisseurs externes à Natexis Banques Populaires. Aucun des quatre critères prévus par SIC 12 n'étant rempli, ce montage n'est pas inclus dans le périmètre de consolidation.

(En M€)

	30/06/05	31/12/04
Total parts émises	308	308
Dont souscrites par NBP	15,5	19,5
Total investi en portefeuille	288,9	230
Rémunération du gestionnaire	0,5 % / an	0,5 % / an

1.2. PRÉSENTATION DES COMPTES

1.2.1.Comptes consolidés

Les comptes sont présentés suivant le format retenu dans la recommandation du CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004 relative aux états de synthèse en référentiel IFRS.

1.2.2.Activité institutionnelle

Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de son activité institutionnelle sont identifiés au bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natexis Banques Populaires par l'Etat.

La loi des finances rectificative pour 2001 (n°2001-1276 du 28 décembre 2001), dans son article 84, prolonge jusqu'au 31 décembre 2005 la durée de la mission de Natexis Banques Populaires ou toutes sociétés qu'elle contrôle, de gérer un ensemble de procédures publiques pour compte de l'Etat. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'Etat. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natexis Banques Populaires affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'Etat et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique.

S'agissant de la Coface, les opérations d'assurance gérées pour le compte de l'Etat ne sont pas enregistrées dans les états financiers. Seule la rémunération de gestion perçue dans ce cadre figure au compte de résultat, dans la rubrique Commissions.

En raison du caractère non significatif des commissions perçues et des encours de financement liés à l'activité institutionnelle, aucun retraitement n'a été opéré sur ces encours au titre de la mise en place du coût amorti. Par ailleurs, sur les activités autres que celles de financement, le rôle d'intermédiaire de Natexis Banques Populaires pour compte de l'Etat a conduit à conserver le mode de comptabilisation antérieur dans les comptes établis en référentiel IFRS.

1.3. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

1.3.1.Intégration globale

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte, selon IAS 27 :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de réunir la majorité des droits de vote aux réunions de ces organes.
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou d'un organe de direction équivalent.

La norme IAS 27 prévoit que le contrôle des filiales détenues entre 40% et 50% doit être démontré pour pouvoir les consolider par intégration globale.

L'application de la norme IAS 27 à l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, compte tenu de leur caractère non significatif.

1.3.2.Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles Natexis Banques Populaires exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord. Outre l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle, la norme IAS 31 autorise la consolidation des entités sous contrôle conjoint (co entreprises) par mise en équivalence. Natexis Banques Populaires n'a pas retenu cette possibilité.

1.3.3.Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Natexis Banques Populaires exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

Les normes IAS 28 et 31 traitant des participations dans les entreprises associées reconnaissent les spécificités de l'activité de capital investissement et autorisent ces sociétés à ne pas mettre en équivalence leurs participations dont le taux de détention est compris entre 20 et 50% dès lors qu'elles sont classées dans la catégorie « juste valeur par résultat ». Natexis Banques Populaires a fait le choix d'évaluer ces participations à la juste valeur par résultat, considérant que ce mode d'évaluation offrait aux investisseurs une information plus pertinente.

1.3.4.Droits de vote potentiels

Les normes comptables internationales étendent la notion de droits de vote à prendre en compte pour déterminer l'existence d'un contrôle ou d'une influence notable, en y intégrant les droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont exerçables ou convertibles à tout moment. Ces droits peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou de conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

La revue des droits de vote potentiels détenus par Natexis Banques Populaires n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre en 2004 et 2005.

1.4. DATE DE CLÔTURE

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 30 juin 2005 des sociétés du groupe Natexis Banques Populaires.

1.5. TRAITEMENT DES ACQUISITIONS ET ÉCARTS D'ACQUISITION

La norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises requiert une évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la juste valeur en date d'acquisition. L'éventuel ajustement de l'évaluation initiale de ces éléments ou du coût du regroupement peut intervenir dans un délai limité à douze mois à partir de la date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1er janvier 2004 ont été retraités conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 3. Ceux antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement tel que permis par la norme IFRS 1.

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT (valeur comprenant celle de l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable (correspondant au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie).

Lorsque la valeur recouvrable ainsi calculée devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT puis sur les autres actifs identifiables de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Pour la réalisation des tests de dépréciation annuels, Natexis Banques Populaires a constitué quatre UGT, correspondant aux quatre secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle. Au 30 juin 2005, aucun indice objectif de dépréciation conduisant à effectuer de façon anticipée des tests de dépréciation n'a été identifié.

Chaque secteur, organisé en pôle de gestion des métiers, dispose d'une organisation et d'une direction qui lui est propre. Les risques de chaque pôle sont différents de ceux des autres pôles :

- . Grandes clientèles financements et marchés (GCFM) : le risque de crédit constitue le risque majeur ;
- . Capital investissement et gestion de fortune : le risque majeur est le risque actionnaire ;
- . Service : le risque majeur est le risque de gestion actif – passif des activités d'épargne et d'assurance ;
- . Gestion du poste client : le risque majeur est le risque d'assurance – crédit.

1.6. CONVERSION DES COMPTES DES FILIALES ET SUCCURSALES ÉTRANGÈRES

Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de l'euro est converti en euros aux cours de clôture (cours indicatifs de la Banque Centrale Européenne), à l'exception du capital, des réserves et des dotations en capital qui sont convertis aux cours historiques. Les écarts de conversion qui en résultent sont portés dans les capitaux propres.

Les cours moyens de la période (cours quotidiens indicatifs de la Banque Centrale Européenne) sont utilisés pour la conversion des produits et charges. La différence de valorisation des résultats de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture est également portée dans les capitaux propres.

Dans le cadre des choix ouverts par la norme de première application IFRS 1, les écarts de conversion existant au 1^{er} janvier 2004 ont été transférés en réserves consolidées. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession n'inclura ainsi que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

1.7. FILIALES ACQUISES ET DÉTENUES DANS LE BUT D'ÊTRE CÉDÉES

Le total des actifs et des passifs des filiales destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles Natexis Banques Populaires a initié la recherche active d'un acquéreur, constituent des actifs et passifs non courants et sont présentés de manière distincte sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé.

1.8. RETRAITEMENT DES OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées font, le cas échéant, l'objet de retraitements pour être mis en conformité avec les principes comptables du groupe décrits ci-après. Les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du groupe Natexis Banques Populaires, sont éliminés.

1.9. INTÉGRATION DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination,
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme et sont donc évalués à la juste valeur (à l'exception de ceux classés en « détenus jusqu'à l'échéance » et en « prêts et créances »).

Les contrats gérés par les filiales d'assurance des sous-groupes Coface et Natexis Assurances répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Ces contrats d'assurance donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, conformément à IFRS 4.

Pour les contrats d'investissement avec participations aux bénéfices discrétionnaires (assurance vie), une dette de participation aux bénéfices (PB) différée est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4. La PB correspond à la part de plus et moins values latentes des placements enregistrés à l'actif revenant aux assurés au travers de leurs contrats d'assurance. Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés (moyenne pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit). La variation de PB différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente » et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat ».

Les provisions pour égalisation constituées chez Coface (activité d'assurance crédit) et chez ABP IARD constituent une provision technique prévue par la réglementation française, visant à protéger les sociétés d'assurance contre les risques catastrophiques. En référentiel IFRS, ce type de provision n'est pas autorisé, car couvrant un risque de nature générale. En conséquence, les provisions pour égalisation ont fait l'objet d'un reclassement en capitaux propres au 1er janvier 2004. Les dotations constatées dans les comptes français sont donc annulées dans les comptes en référentiel IFRS.

1.10. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention particulière).

NOTE 2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La première application en 2004 des normes IFRS a conduit à consolider 5 SCI portant les immeubles de placement des sociétés d'assurance (norme IAS 40 relative aux immeubles de placement).

Pour Assurances Banque Populaire Vie, filiale d'assurance vie de Natexis Assurances, il s'agit des SCI Fructifoncier, ABP Iéna, IABP Pompe et Neuilly Château. Pour le sous-groupe Coface, il s'agit de la SCI Cofimmo.

La première application des normes IFRS-EU a conduit à consolider en 2005 les OPCVM dédiés souscrits par les filiales d'assurance comme actifs de placement en représentation de contrats d'assurance. Pour Natexis Assurances, les OPCVM consolidés sont ASM Alternatif Garanti, ABP Actions, ABP Monétaire Plus et ABP Taux. Pour Coface, les OPCVM consolidés sont Coface Europe, Cofaction 2, Cofobligations, AKCO Fund et MSL 1 Fund.

Les autres modifications principales de périmètre intervenues au cours du 1^{er} semestre 2005 ont été les suivantes :

- . entrée de FSN 3, filiale de capital investissement de NPEIS opérant dans la zone Asie ;
- . entrée de NPEIM, société de gestion de capital investissement ;
- . entrée de Coface Factoring Italia Spa, filiale de Coface créée en Italie pour l'activité d'affacturage ;
- . entrée de LEID, société d'assurance crédit acquise par Coface en Lituanie ;
- . entrée de Cofacering.ch créée par Coface en Suisse dans l'information et la gestion de créances ;
- . création de Natexis Investor Servicing par apport des activités de gestion administrative d'OPCVM réalisées par Natexis Banques Populaires, Natexis Epargne Entreprises et Natexis Asset Management.

NOTE 3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

3.1. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

➤ **Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :**

• *Portefeuille titres :*

Les titres du portefeuille de transaction sont évalués et comptabilisés au prix de marché du jour le plus récent. Les titres du portefeuille de placement sont évalués au cours de bourse le plus récent si les titres sont cotés ou à leur valeur probable de négociation s'ils ne sont pas cotés. La valeur probable de négociation est estimée à partir de critères objectifs tels que le prix de transactions récentes, la valeur mathématique de rendement, etc.

Les titres classés en titres de l'activité de portefeuille sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention.

Les titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées sont évalués à leur valeur d'utilité. Cette valeur est estimée par référence à des critères tels que l'actif net réévalué, la rentabilité, les cours moyens de bourse, etc.

• *Instruments financiers dérivés :*

Les instruments financiers dérivés de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. En l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations peuvent faire l'objet de décotes en fonction des instruments concernés et des risques associés.

➤ **Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005 :**

La juste valeur d'un instrument financier évalué en juste valeur (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

A l'initiation, la juste valeur correspond normalement au prix payé ou perçu. Lors des exercices ultérieurs, la juste valeur doit être estimée et correspond :

- au prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.
- à une valeur déterminée à partir de différentes techniques de valorisation si le marché n'est pas actif. Les techniques de valorisation peuvent utiliser des données observables issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas de produits complexes.

Les instruments traités sur les marchés actifs sont les titres cotés et la plupart des dérivés de transaction ou de couverture (swaps, fra, collar, futures...).

Les actions non cotées sont estimées soit à partir de la quote-part d'actif net calculée à partir des informations les plus récentes soit en fonction des méthodes Price Earning Ratio ou Discounted Cash Flow pour les participations les plus significatives.

La norme IAS 39 ne permet pas de comptabiliser un profit lors de la mise en place initiale d'un instrument financier évalué sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des données non observables.

3.2. CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES TITRES EN PORTEFEUILLE ET DES PRÊTS

➤ **Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :**

• **Prêts à la clientèle :**

Les prêts à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors bilan dans la catégorie « engagements de financement ». Une distinction est opérée entre les crédits sains et les crédits douteux.

• **Portefeuille titres :**

Opérations sur titres (transaction, placement, investissement) :

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.) et sont fonction de la finalité des opérations :

-titres de transaction : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché sur la base du cours mid de clôture (moyenne entre les deux derniers cours traités bid/ask de la journée) et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement ;

-titres de placement : ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois. Ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement ;

-titres d'investissement : les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable en principe jusqu'à l'échéance et font l'objet soit d'un financement spécifique, soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement. Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins values latentes ne sont pas systématiquement provisionnées sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance (il s'agit dans ce cas d'une provision sur risque de marché dotée en « résultat sur actifs immobilisés »), ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie, auquel cas la dotation est classée en « coût du risque » ;

Titres de participation non consolidés et titres de l'activité de portefeuille (TAP) :

-les titres de participation non consolidés : ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité à la date d'arrêté est déterminée en fonction de critères tels que l'actif net réévalué et la rentabilité des sociétés concernées ;

-les titres de l'activité de portefeuille «TAP» : ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité ou un rendement satisfaisant. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation pour que leur valeur au bilan n'excède pas leur valeur estimative (valeur de transaction récente, valeur de rentabilité, valeur boursière ou autre méthode de valorisation retenue lors de l'acquisition).

Revenus du portefeuille titres, corrections de valeur et résultats de cession :

- -les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement ;
- -les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus ;
- -les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon la nature des opérations :
 - titres de transaction, titres de placement et TAP : « gains ou pertes » les concernant, en produit net bancaire ;
 - titres d'investissement : en coût du risque d'une part, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie, en gains ou pertes sur actifs immobilisés d'autre part pour l'ensemble des résultats de cession et des corrections de valeur correspondant à un risque de marché ;
 - titres de participation et autres titres détenus à long terme : en gains ou pertes sur actifs immobilisés.

➤ Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005 :

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les titres détenus par Natexis Banques Populaires et les financements accordés sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

3.2.1. Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Il s'agit des titres détenus à des fins de transaction ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale (à l'exception des instruments non cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable). Figurent en particulier dans cette rubrique les instruments porteurs de dérivés incorporés qui n'ont pas été détachés pour être valorisés séparément. Les titres détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis par Natexis Banques Populaires principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (égale au prix d'acquisition). Cette juste valeur est revue à chaque date d'arrêté ultérieur, sa variation étant constatée en résultat.

Les variations de juste valeur coupon inclus de ces titres sont inscrites sur la ligne « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La juste valeur de ces instruments est déterminée par application du cours bid (cours offert à l'achat). La grande majorité des participations du capital investissement est enregistrée dans cette rubrique et valorisée en juste valeur en date d'arrêté.

L'amendement à la norme IAS 39 paru en juin 2005 et relatif à l'utilisation de l'option juste valeur a introduit la possibilité de comptabiliser à la juste valeur certains passifs, cette disposition étant jusqu'alors interdite par la version de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne.

3.2.2. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable ayant une date d'échéance fixe et que Natexis Banques Populaires a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat.

3.2.3. Les prêts et créances

Ce sont les actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable et qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux qui ont été désignés par Natexis Banques Populaires parmi les actifs évalués en juste valeur par résultat ou parmi les actifs disponibles à la vente. L'ensemble des crédits accordés par le groupe est classé dans cette catégorie d'actifs financiers en l'absence de pratique de transaction, ni d'intention de cession dès l'octroi du financement. La valorisation à la juste valeur de la composante couverte (selon une relation de couverture en juste valeur) des actifs de cette catégorie est également portée dans cette rubrique.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur complétée des coûts de transaction. Lorsqu'il s'agit de prêts, les coûts de transaction correspondent aux commissions et éventuels coûts internes et externes directement attribuables à la mise en place du crédit.

Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat.

3.2.4. Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation non consolidés détenus par Natexis Banques Populaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (égale au prix d'acquisition), frais de transaction inclus. Après leur comptabilisation initiale et à chaque date d'arrêté, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur déterminée par application du cours « bid » pour les instruments cotés.

La juste valeur des titres de participation non consolidés détenus par Natexis Banques Populaires et cotés correspond à la dernière cotation à la date d'arrêté des comptes. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue par l'application des méthodes de valorisation PER (Price Earning Ratio) ou par actualisation des flux de trésorerie futurs.

Lorsqu'ils ne sont pas couverts, les variations de juste valeur (hors revenus) des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement au poste « capitaux propres recyclables », les revenus courus ou acquis étant enregistrés en résultat. Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté comptable. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du coût du risque lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe et en PNB pour les dépréciations relatives aux titres à revenu variable.

En cas d'amélioration ultérieure de la juste valeur d'un tel actif :

- les dépréciations comptabilisées sur des titres à revenu variable ne sont pas constatées en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres;
- en revanche, toute appréciation ultérieure de la valeur d'un titre à revenu fixe est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

3.3. OPÉRATIONS DE LOCATION

3.3.1. Opérations dans lesquelles Natexis Banques Populaires est crédit-bailleur

Les contrats sont classés en location-financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. A défaut, ils sont classés en location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location, présente notamment cinq exemples de situation qui conduisent obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location financement :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location,

- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat,
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif,
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi totalité de la juste valeur de l'actif loué,
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins value sur le bien ...),
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur,
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

A l'occasion du passage aux normes IFRS, l'analyse de la substance des contrats, conformément aux dispositions de la norme IAS 17 plus précises que les textes français, a conduit à des reclassements de la catégorie 'location financement' à la catégorie 'location simple'.

A l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie,
- et la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

La norme IAS 17 exige que les valeurs résiduelles non garanties fassent l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (re-calculation d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation au titre des périodes échues est enregistrée flat en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers et parmi les immeubles de placement lorsqu'il s'agit d'immeubles. Les loyers issus des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du bail.

3.3.2. Opérations dans lesquelles Natexis Banques Populaires est crédit-preneur

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location-financement sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

3.4. RISQUE DE CRÉDIT SUR ACTIFS COMPTABILISÉS EN PRÊTS ET CRÉANCES

➤ Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

• Provisions individualisées :

-Risques en capital :

Lorsqu'il survient un risque de non recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des provisions pour dépréciations ou pour risques sont dotées au compte de résultat, au poste « coût du risque ».

Ces provisions sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier et pays par pays, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03. Ce règlement et l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2003 définissent les modalités de classification en créances douteuses et de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructuration pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

-Risques en intérêts

En application de la réglementation bancaire :

-les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement ;

-les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six et neuf mois, sont également provisionnés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement ;

-par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à provisionner le risque en capital.

• Provisions sectorielles et géographiques :

Les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activités de Natexis Banques Populaires présentant des risques potentiels futurs mais non avérés. Ces domaines font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des risques sains sur des pays ou des secteurs dont la situation économique laisse présager des difficultés. Lors des revues trimestrielles, les taux de provisionnement des pays et des secteurs sont ajustés en fonction de la perception qu'a Natexis Banques Populaires de l'évolution négative ou positive de ces domaines. Depuis 2003, Natexis Banques Populaires a complété ces provisions pour couvrir des risques potentiels sur de grands dossiers de place européens.

➤ Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005 :

3.4.1.Déterminé sur base individuelle

Natexis Banques Populaires apprécie à chaque date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs classés en prêts et créances.

Si cette indication de dépréciation existe, Natexis Banques Populaires calcule les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine en tenant compte de l'effet des garanties du contrat de prêt et comptabilise une provision déterminée par différence entre la valeur nette comptable du prêt et ce montant recouvrable estimé.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en coût du risque.

3.4.2.Déterminé sur base collective

Les actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels il n'existe pas d'indice objectif de dépréciation individuelle sont inclus dans un groupe d'actifs ayant des caractéristiques de risques similaires. L'existence, au sein de ce groupe d'actifs homogènes, d'un indice objectif de dépréciation collective donne lieu à l'enregistrement d'une provision sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont été constitués suivant trois axes : la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels, le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain, ...).

La détection des indices objectifs de dépréciation résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la provision est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le groupe, telles que calculées dans le cadre du dispositif Bâle II, c'est-à-dire en mesurant la probabilité de défaut dans un horizon à un an. Des études sont en cours visant à mesurer les pertes à l'horizon de la maturité des crédits concernés. A l'issue de ces travaux, un recalibrage des provisions sur ce nouvel horizon n'est pas exclu, en date du 1^{er} janvier 2005.

Il est fait appel au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques du groupe Natexis Banques Populaires.

3.5. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

➤ Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors-bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors-bilan publié. Les informations concernant ces instruments sont disponibles dans les notes annexes aux comptes consolidés établis au 31 décembre 2004 en normes françaises.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

• Opérations d'échange de taux :

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée),
 - macro-couverture (gestion globale de bilan),
 - positions spéculatives,
 - gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.
- Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.
 - Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts. Par ailleurs, les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision.
 - La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de

résultat. L'évaluation prise en compte est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

• *Opérations d'échange de devises :*

- Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'arrêté.
- Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat, soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

• *Options (taux, change, actions) et contrats à terme (y compris sur matières premières) :*

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations hors couverture, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, une éventuelle décote constatée sur la valeur de marché au titre du risque de modèle ou de l'incertitude affectant les paramètres est enregistrée en résultat par voie de provision sur instruments financiers.

• *Activité institutionnelle :*

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis à vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors-bilan publié.

Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

➤ **Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005 :**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur, qu'il s'agisse de dérivés détenus à des fins de transaction ou de dérivés de couverture.

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont réévalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat.

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. A cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80% et 125%.

Pour les dérivés conclus dans le cadre d'une couverture de juste valeur, les variations de leur juste valeur sont comptabilisées systématiquement et en totalité en résultat. Ces variations sont en partie compensées par les variations de juste valeur des éléments couverts (évalués à la juste valeur pour la

portion de risque couverte) qui sont également comptabilisées en résultat. L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.

La variation de juste valeur pied de coupon des dérivés de couverture (couverture de juste valeur) est inscrite en résultat au poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts courus relatifs à ces instruments sont enregistrés au niveau du poste « intérêts et produits assimilés » ou du poste « intérêts et charges assimilées ».

Pour les dérivés conclus dans le cadre d'une couverture de flux de trésorerie, les variations de leur juste valeur sont enregistrées dans les capitaux propres recyclables, à hauteur de la partie efficace de la couverture et en résultat pour la partie inefficace. L'élément couvert ne fait l'objet d'aucune écriture spécifique (autre que celles qu'il générerait s'il n'était pas couvert).

La couverture d'un investissement net libellé en devises n'est pas utilisée dans le groupe. Les modalités d'enregistrement sont similaires à la couverture de flux de trésorerie.

Le règlement n°2086/2004 de la Commission Européenne modifiant le précédent règlement d'adoption de la norme IAS 39 a facilité l'éligibilité aux relations de couverture de juste valeur de certaines opérations de macro-couverture. Ayant retenu la couverture de flux de trésorerie pour la documentation de sa macro-couverture, Natexis Banques Populaires n'a pas eu recours à l'utilisation des amendements apportés par le nouveau règlement.

3.6. DÉRIVÉS INCORPORÉS

➤ Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005 :

Un dérivé incorporé est un élément inclus dans un contrat hôte et modifiant tout ou partie des flux de ce contrat du fait d'une indexation sur un taux, le prix d'un titre, un cours de change ou d'autres indices.

Si l'instrument composé (contrat hôte et dérivé) n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

3.7. OPÉRATIONS EN DEVISES

➤ Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

Les créances, dettes et engagements de hors-bilan, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat. En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'Etat ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

➤ Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005 :

Les actifs et passifs monétaires (notamment les obligations et autres titres à revenus fixes) libellés en devises sont convertis en euros aux cours comptants en vigueur à la date d'arrêté des comptes et la différence de change est directement inscrite en résultat, ou bien en capitaux propres pour les dérivés de couverture de flux de trésorerie.

Les éléments non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres (par exemple, le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente), chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être directement comptabilisée dans les capitaux propres. A l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans le résultat (par exemple, les actifs financiers à la juste valeur par résultat), chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans le résultat.

3.8. DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Selon la norme IAS 39, une entité doit décomptabiliser tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels de l'actif expirent ou lorsqu'il existe un transfert des droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et un transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le groupe conserve le contrôle, l'actif demeure à l'actif du bilan à hauteur du niveau d'implication maintenu. En vertu du principe de « maintien d'implication », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré si les conditions contractuelles du transfert prévoient :

- une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés,
- la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échoué.

3.9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

3.9.1. Evaluation initiale

Les immobilisations présentes à l'actif du bilan au 31 décembre 2003 ont été maintenues en IFRS à leur coût historique en normes françaises à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Les nouvelles acquisitions d'immobilisation sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). Natexis Banques Populaires n'inscrit pas à l'actif ses coûts d'emprunt.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes imposées par IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable des dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

Les valeurs de réseau précédemment constatées dans les comptes français à l'occasion de l'acquisition de Coface ne satisfont pas aux critères de reconnaissance des immobilisations incorporelles définis par la norme IAS 38. Conformément aux dispositions de la norme de première application IFRS 1, ces éléments ont été reclassés en écart d'acquisition.

3.9.2. Evaluation ultérieure

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

3.9.3.Amortissement

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natexis Banques Populaires, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. La valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour Natexis Banques Populaires, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles ne sont pas considérées comme pouvant être estimées de façon fiable. Elles sont donc réputées nulles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natexis Banques Populaires a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durée d'amortissement
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/ couverture / étanchéité	20 à 40 ans
Fondations / ossatures	30 à 60 ans
Ravalement	10 à 20 ans
Equipements techniques	10 à 20 ans
Aménagements intérieurs	8 à 15 ans

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de cinq à dix ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à cinq ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder quinze ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de :

- fonds de commerce à durée d'utilité indéterminée qui ne font donc pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.
- Valeurs de portefeuille de Coface amorties sur la durée de vie des contrats (dans une fourchette allant de huit à dix ans pour la France).

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

3.9.4.Dépréciation

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation et au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Lorsqu'un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif isolé ou, si cela n'est pas possible, celle de l'UGT à laquelle appartient cet actif, est estimée. Celle-ci correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT considérée est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Au 30 juin 2005, aucun indice objectif de dépréciation, conduisant à effectuer des tests de dépréciation de façon anticipée, n'a été identifié.

3.9.5.Plus ou moins values de cession

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs immobilisés » tandis que les résultats sur immeubles de placement sont enregistrés sur la ligne « Produits et charges nets des autres activités ».

3.10. ACTIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DETTES LIÉES

Les actifs destinés à être cédés dans un délai maximum de douze mois, et pour lesquels Natexis Banques Populaires a initié la recherche active d'un acquéreur, sont classés dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » et cessent d'être amortis à compter de leur déclassement. Ils font l'objet d'un provisionnement dès que leur valeur comptable est supérieure à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les dettes liées sont comptabilisées au passif dans une rubrique dédiée.

3.11. PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

Il s'agit des passifs financiers détenus à des fins de transaction (dont les instruments financiers dérivés) ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 et dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement apporté à cette norme en juin 2005.

Ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

3.12. DETTES

Les dettes émises par Natexis Banques Populaires, et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées et traités dans la suite du document.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

3.13. PROVISIONS DE PASSIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions de passifs constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

3.14. PROVISIONS POUR PASSIFS SOCIAUX

Les principaux engagements provisionnés par le groupe concernent :

- les compléments de pension bancaire,
- les indemnités et congés de fin de carrière (IFC),
- les allocations pour préretraite et complément sur retraite,
- les allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés,
- la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités,
- les médailles du travail.

Le groupe recourt à des actuaires indépendants pour la valorisation de ses principaux engagements comme le complément de pension bancaire.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraites et prestations assimilées relatifs au personnel en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques
 - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture

En application de la méthode du corridor retenue par Natexis Banques Populaires, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à 10% du plus haut entre la valeur des engagements et celle des actifs de couverture, n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements nets concernés sur les exercices suivants.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 30 juin 2005 sont les suivantes :

-les changements d'hypothèses actuarielles se font sur un rythme annuel.

-les taux de sortie pour les IFC et médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0% pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans.

Les effets résultat relatifs à la variation des engagements et comptabilisés au cours de l'exercice correspondent donc :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (charges),
- aux droits liquidés sur la période,,
- au coût financier des engagements existant en début d'exercice (charges),
- au rendement attendu des placements venant en couverture des engagements,
- à l'étalement des écarts actuariels dépassant les limites du corridor.

La méthode du corridor n'est pas applicable aux « autres avantages à long terme » (médailles du travail).

L'option offerte par la norme IFRS1, consistant à comptabiliser dans les capitaux propres, à la date de transition le solde des écarts actuariels non encore constatés, a été adoptée pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

3.15. DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES

➤ **Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :**

- Actions de préférence :

Les émissions d'actions de préférence réalisées par Natexis Banques Populaires sont qualifiées d'éléments de capitaux propres (intérêts minoritaires).

- Titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée :

Le groupe a émis des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers. Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées.

➤ **Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005 :**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur.

L'analyse en substance des accords contractuels régissant les titres subordonnés et les actions de préférence a conduit à les qualifier de dettes, ce qui n'était le cas en normes françaises que pour les titres subordonnés.

3.16. FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Les normes IAS 30 et 37 ne reconnaissant pas les provisions générales comme éligibles aux passifs enregistrés par l'entreprise, les Fonds pour Risques Bancaires Généraux ont fait l'objet d'un reclassement intégral en capitaux propres au 1^{er} janvier 2004. Les dotations ou reprises éventuelles comptabilisées dans les comptes sociaux sont éliminées du compte de résultat consolidé.

3.17. PAIEMENTS SUR BASE D' ACTIONS NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Natexis Banques Populaires conclut avec ses salariés des transactions dont le paiement est fondé sur des actions propres. Ces transactions prennent la forme de :

- plans d'options de souscription d'actions,
- plans de souscription d'actions.

Ce type de transactions donne lieu, en normes IFRS, à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel selon les modalités décrites ci-après :

3.17.1. Plans d'options de souscription d'actions

Natexis Banques Populaires attribue à certains de ses salariés des options de souscription d'actions. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date d'arrêté sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution aux salariés. Cette juste valeur est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Au sein du groupe Natexis Banques Populaires, trois plans d'options de souscription d'actions sont concernés par la norme IFRS 2. Ces options sont exerçables sur une fenêtre de trois ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de quatre ans.

3.17.2. Plans de souscription d'actions destinés aux salariés

Natexis Banques Populaires permet à ses salariés de participer à des plans de souscription d'actions à un prix préférentiel. Des actions nouvelles sont proposées avec une décote en contrepartie d'une période déterminée d'incessibilité. Ces opérations donnent lieu à l'enregistrement d'une charge de personnel en contrepartie des capitaux propres. Cette charge se mesure comme étant la différence, à la date de souscription, entre la juste valeur des actions acquises après prise en compte de la condition d'incessibilité et le prix de souscription décaissé par le salarié.

3.18. ACTIONS PROPRES

➤ Traitement applicable du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

Les achats peuvent viser quatre finalités : régularisation du cours de l'action par intervention en contre tendance, interventions en fonction des situations de marché, accompagnement d'opérations de croissance externe, ou attribution d'actions aux salariés du groupe dans le cadre du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise.

➤ Traitement applicable à compter du 1^{er} janvier 2005 :

L'ensemble des actions propres détenues par Natexis Banques Populaires est porté en déduction des capitaux propres indépendamment de leur objectif d'acquisition et/ou de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels. Le résultat dégagé dans les comptes sociaux au titre de la cession, de l'évaluation ou de la dépréciation d'actions propres comptabilisées en portefeuille de transaction ou de placement est annulé, dans les comptes consolidés, par contrepartie des capitaux propres.

3.19. COMMISSIONS REÇUES

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate telles que les commissions d'apporteurs d'affaires sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

A compter du 1^{er} janvier 2005, les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée du celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt.

3.20. CHARGE FISCALE

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 34.93% ou au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères.
- L'impôt différé résultant des différences temporaires existant dans les comptes sociaux ou dû à des retraitements spécifiques à la consolidation et calculé selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Le principe de prudence retenu par Natexis Banques Populaires consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe, l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée, si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices. A ce titre 332 M€ de bases d'impôt différé n'ont pas été comptabilisées par prudence au 30 juin 2005.

Par ailleurs, la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres. Elle ne donne pas lieu en principes français à la constatation d'un impôt différé. En revanche, la norme IAS12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

Le solde net d'impôt différé figure au passif sur la ligne Passifs d'impôts différés.

3.21. ENGAGEMENT DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

Engagements de financement :

La totalité des engagements de financement accordés par Natexis Banques Populaires donne lieu à la mise en place de crédits conclus à des conditions de marché et classés en « Prêts et créances ». Ces engagements de financement relèvent de la norme IAS 37 et font l'objet d'une information en annexe pour leur valeur nominale.

Engagements de garantie :

Les engagements de garantie financière sont des contrats qui exigent de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain. Le traitement IFRS de ces garanties financières ne s'appliquera qu'à compter de 2006. Dans l'intervalle, le traitement français est conservé : la valeur nominale de l'engagement donné est communiquée en Annexe en lieu et place du hors bilan.

3.22 INFORMATION SECTORIELLE

La norme IAS 14 prévoit la présentation d'une information sectorielle qui repose sur un découpage de l'entreprise par secteur d'activité et par secteur géographique, chacun d'eux étant soumis à des risques et à des taux de rentabilité différents de ceux des autres secteurs. Cette information sectorielle porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers consolidés.

Le résultat de chaque secteur rassemble les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés y compris les transactions réalisées avec d'autres secteurs de Natexis Banques Populaires.

3.22.1 Segmentation par secteur d'activité (secteur primaire)

Natexis Banques Populaires retient quatre secteurs d'activité, correspondant aux quatre pôles métiers identifiés dans l'organigramme le plus récent des activités de Natexis Banques Populaires :

- Grandes clientèles financements et marchés (GCFM) : le pôle GCFM rassemble les activités de financement et de marchés tournés vers les grandes clientèles (grandes entreprises, banques et institutionnels). Il dispose d'une force commerciale fortement intégrée qui a pour mission de promouvoir les produits Natexis Banques Populaires et de développer la vente de tous produits auprès de cette clientèle et notamment les produits du pôle qui regroupent :
 - o Les produits de financements : de la trésorerie (découverts, spots, escompte commercial, lignes de crédit, garanties et cautions, crédoc), d'équipement, d'acquisition, d'actif, de projets, du commerce international,

- Les produits de marchés de capitaux : taux, dérivés actions, crédits, change, intermédiation boursière et arbitrage,
 - Les produits de flux et services : gestion des moyens de paiements, échanges de données informatisées, gestion des autorisations, gestion des chèques, LCR, virements, cash management
- Capital investissement et gestion de fortune : ce pôle rassemble :
- Les activités de capital investissement, développées à partir d'une force commerciale propre tournée principalement vers des petites et moyennes entreprises en général non cotées, consistent en des prises de participations dans des opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), capital transmission (opérations de LBO), de capital risque (sociétés jeunes) et de capital investissement international.
 - Les activités de gestion de fortune, développées à partir de la clientèle des Banques Populaires et complétées par celle de Natexis Banques Populaires recouvrent : le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine clientèle haut de gamme, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.
- Services : Ce pôle rassemble les activités de service dans les domaines suivants :
- Services financiers - Back offices de métiers titres : Conservation (tenue de comptes, sous-traitance back office titres, contrôle dépositaire), Gestion administrative et comptable des OPCVM, Services aux émetteurs, Réception et transmission d'ordres, service bureau. L'essentiel de l'activité est apportée par la clientèle Natexis Banques Populaires.
 - Services bancaires - Mise à disposition d'outils et d'infrastructures : Monétique, Emission et recouvrement des transferts électroniques de masse, Traitement des chèques.
 - Gestion pour compte de tiers : l'offre commerciale couvre les produits et services d'épargne, de placement et d'assurance au travers de 3 activités : l'assurance (Vie individuelle, Vie collective, IARD, Prévoyance), la gestion financière (OPCVM, multi-gestion, multi-distribution), l'ingénierie sociale (conception et commercialisation des produits, gestion financière des FCPE, tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds).
- Gestion du poste clients : Ce pôle est constitué de Coface et Factorem, sous une direction unique. Il regroupe les activités de gestion du poste clients et offre à la clientèle des produits adaptés pour le gérer, le protéger et le financer :
- activités principales : assurance crédit, information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), gestion de créances (de l'émission au recouvrement), affacturage (Factorem) et titrisation de créances ;
 - métiers en développement : assurance caution, gestion des procédures publiques pour le compte de l'Etat français, formation aux techniques du poste clients.

En matière de distribution, le pôle :

- dispose de son propre réseau de distribution (dans 57 pays), élargi par le réseau CreditAlliance (91 pays), issu de la Coface ;
- utilise le réseau des Banques Populaires, qui assure une part importante du flux d'affaires de l'activité affacturage de Factorem, et offre un potentiel de développement important pour les autres activités du pôle.

Les activités ne relevant pas des quatre pôles métiers sont regroupées dans une rubrique « hors métiers » qui recouvre principalement les directions fonctionnelles (Informatique, ressources humaines, direction financière et inspection générale).

NOTE 4 : PRINCIPAUX IMPACTS DU PASSAGE AUX NORMES IAS / IFRS

- sur les capitaux propres et le résultat au 31 décembre 2004

		Capitaux propres		
		Réserves (millions €)	Gains et pertes latents (millions €)	Résultat (millions €)
Comptes consolidés français au 31 décembre 2004 part du groupe		3 804	-41	407
Retraitements IFRS 2004 (après effet de l'imposition différée)				
Retraitement du FRBG		+ 242		
Retraitement des provisions pour égalisation		+ 88		+ 33
Provisionnement supplémentaire des passifs sociaux		- 53		+ 1
Retraitement de la réserve de capitalisation (impôt différé passif)		- 24		+ 1
Approche par composants sur immobilisations		- 20		- 1
Immobilisation des frais de développements		+ 16		+ 3
Retraitement des valeurs de réseau Coface				
Retraitement des écarts d'acquisition		+ 42		+ 47
Autres impacts		- 2		- 3
Total retraitements IFRS 2004		+ 289		+ 81
Comptes consolidés IFRS 2004 au 31 décembre 2004 part du groupe		4 093	-41	488
Retraitements IFRS-EU (après effet de l'imposition différée)				
Coût amorti		- 29		
Actualisation des provisions individualisées		- 17		
Retraitement des provisions collectives		+ 86		
Annulation des actions propres NBP		- 156		
Juste valeur activité du Capital Investissement		+ 116	+ 10	
Juste valeur autres instruments valorisés (1)		+ 1	+ 28	
Juste valeur sur placements de l'assurance		- 1	+ 38	
Autres retraitements		+ 2		
Total retraitements IFRS-EU		+ 2	+ 76	
Comptes consolidés IFRS-EU au 1er janvier 2005 part du groupe		4 095	35	488

(1) Dont gains latents sur AFS Coface

+ 9

Détail des impacts IFRS-EU sur les gains et pertes latents	AFS	CFH	Total
Juste valeur activité du Capital Investissement	+ 10		+ 10
Juste valeur autres instruments valorisés	+ 98	- 70	+ 28
Juste valeur sur placements de l'assurance	+ 38		+ 38
Total	+ 146	- 70	+ 76

Détail du stock des gains et pertes latents au 31 décembre 2004	Total
AFS	+ 146
CFH	- 70
Réserves de conversion	- 41
Total	+ 35

- sur le résultat intercalaire au 30 juin 2004

	Résultat <i>(millions €)</i>
Comptes consolidés français au 30 juin 2004 part du groupe	208
<u>Retraitements IFRS 2004 (après effet de l'imposition différée)</u>	
Retraitement du FRBG	
Retraitement des provisions pour égalisation	+ 4
Provisionnement supplémentaire des passifs sociaux	- 1
Retraitement de la réserve de capitalisation (impôt différé passif)	-
Approche par composants sur immobilisations	-
Immobilisation des frais de développements	+ 1
Retraitement des valeurs de réseau Coface	
Retraitement des écarts d'acquisition	+ 23
Autres impacts	-
Total retraitements IFRS 2004	+ 27
Comptes consolidés IFRS 2004 au 30 juin 2004 part du groupe	235

- sur les capitaux propres et le résultat au 30 juin 2005

		Capitaux propres		
		Réserves (millions €)	Gains et pertes latents (millions €)	Résultat (millions €)
Comptes consolidés IFRS-EU au 1er janvier 2005 part du groupe		4 095	35	488
Affectation du résultat		+ 488		- 488
Versement des dividendes		- 154		
Résultat 30 juin 2005 IFRS 2004				+ 297
Retraitements IFRS-EU (après effet de l'imposition différée)				
Coût amorti				- 5
Actualisation des provisions individualisées				+ 3
Retraitement des provisions collectives				+ 26
Annulation des actions propres NBP				- 29
Juste valeur activité du Capital Investissement			+ 7	+ 54
Juste valeur autres instruments valorisés (1)			- 17	- 4
Juste valeur sur placements de l'assurance			+ 20	+ 4
Autres retraitements				
Total retraitements IFRS-EU		-	+ 10	+ 49
Variation des réserves de conversion			+ 77	
Autres variations des capitaux propres		+ 2		
Comptes consolidés IFRS-EU au 30 juin 2005 part du groupe		4 430	122	346
(1) Dont gains latents sur AFS Coface			+ 7	
Détail des variations des gains et pertes latents		AFS	CFH	Total
Juste valeur activité du Capital Investissement		+ 7		+ 7
Juste valeur autres instruments valorisés		+ 19	- 36	- 17
Juste valeur sur placements de l'assurance		+ 20		+ 20
Total		+ 46	- 36	+ 10
Détail du stock des gains et pertes latents au 30 juin 2005		Total		
AFS		+ 193		
CFH		- 107		
Réserves de conversion		+ 36		
Total		+ 122		

Normes comptables applicables au 1^{er} janvier 2004

Les impacts du passage aux normes IFRS au 1^{er} janvier 2004 ont fait l'objet d'un communiqué de presse publié par Natexis Banques Populaires le 21 avril 2005.

Normes comptables applicables au 1^{er} janvier 2005 (jeu de normes applicables au 01/01/2004 + IAS 32/39 + IFRS 4)

Précisions :

- les impacts sur les capitaux propres s'entendent après effet de l'imposition différée,

Reclassement des titres de l'activité de capital investissement

En normes françaises, les investissements des sociétés de capital investissement sont inscrits en « titres de l'activité de portefeuille ». Seules les moins values latentes sont provisionnées en date d'arrêté.

En référentiel IFRS, le traitement de ces titres dépend du pourcentage de détention :

- pour les participations inférieures à 20%, un choix est possible entre un classement en « disponible à la vente » et un classement en « juste valeur par résultat »
- pour les participations comprises entre 20% et 50%, un choix est possible entre un classement en « juste valeur par résultat » et une consolidation par mise en équivalence
- les participations majoritaires sont consolidées lorsqu'elles sont significatives ou classées en « juste valeur par résultat » lorsqu'elles ne le sont pas.

Natexis Banques Populaires a retenu l'option de classer la grande majorité des participations du capital investissement en « juste valeur par résultat » et une fraction très minoritaire en « actifs disponibles à la vente ».

Du fait de la prise en compte des plus-values latentes sur ces titres, ce reclassement a impacté les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de + 126 M€.

Valorisation en juste valeur de certains instruments financiers

En normes françaises, seuls les titres et les dérivés gérés dans le cadre d'une stratégie de trading sont valorisés en juste valeur avec variations de juste valeur en résultat.

En référentiel IFRS, les instruments suivants sont valorisés en juste valeur :

- avec variation de juste valeur en résultat : les dérivés, les instruments couverts, selon une relation de couverture de juste valeur, à hauteur de leurs composantes couvertes, les actifs porteurs de dérivés incorporés (dès lors que le dérivé n'a pas pu être détaché), les instruments gérés dans le cadre d'une stratégie de trading, etc.
- avec variation de juste valeur en capitaux propres : les titres en portefeuille classés en catégorie « disponible à la vente » et les dérivés de macro-couverture traités en couverture de flux de trésorerie.

L'impact total des reclassements liés aux normes IFRS a été de +29 M€ sur les capitaux propres d'ouverture.

Activité d'assurance

En référentiel IFRS, les placements des sociétés d'assurance suivent les règles de classification et d'évaluation de la norme IAS 39. Toutefois, les plus et moins-values latentes des placements représentatifs des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires sont en grande partie compensées (à hauteur environ de 92%) par la comptabilisation d'une participation aux bénéfices différés (application du principe de shadow accounting prévu par la norme IFRS 4).

Du fait de l'application du principe de Shadow accounting, environ 8% des plus et moins-values latentes sur titres AFS des sociétés d'assurance affectent les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 à hauteur de + 37M€.

Coût amorti

En normes françaises, les crédits sont enregistrés au coût avec comptabilisation en résultat des intérêts acquis sur la période. La plus grande partie des commissions sont enregistrées immédiatement en résultat lors de la mise en place.

En référentiel IFRS, les crédits sont inscrits dans la catégorie « Prêts et créances » et évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode consiste à effectuer un étalement actuariel sur la durée de vie du crédit de certaines commissions reçues ou payées directement liées à l'opération de crédit. Cette comptabilisation au coût amorti a eu un impact de -29M€ sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005.

Provisions individuelles sur risque de crédit

Les critères d'identification de l'existence d'un risque de crédit avéré sur les encours individuels sont similaires à ceux retenus par Natexis Banques Populaires en normes françaises. En revanche, le montant des provisions pour dépréciation est désormais calculé par différence entre la valeur nette comptable du prêt et les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine du contrat de prêt. Cet effet d'actualisation a conduit à comptabiliser un complément de provision impactant les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 à hauteur de -17 M€.

Provisions collectives

La norme IAS 39 prévoit des modalités plus strictes de constitution de provisions collectives et prescrit de constituer des provisions sur des portefeuilles de créances homogènes non dépréciées individuellement dès lors qu'il existe une indication objective de dépréciation de ces portefeuilles. Une partie des provisions géographiques et sectorielles présentes dans les comptes français a donc été reprise par capitaux propres au 1^{er} janvier 2005 pour un montant de + 86 M€.

Actions propres

Le maintien d'actions propres à l'actif du bilan n'est pas autorisé en normes IFRS indépendamment de leur objectif d'acquisition et/ou de détention et de leur classement comptable dans les comptes français. L'ensemble des actions propres détenues par Natexis Banques Populaires a donc fait l'objet d'une élimination par contrepartie des capitaux propres. Les éléments inscrits en résultat dans les comptes français au titre de ces actions sont donc neutralisés en IFRS.

L'impact de cette élimination sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2005 est de - 156 M€.

Day one P&L

En normes françaises, certains instruments complexes ou structurés peuvent donner lieu à la constatation immédiate d'un résultat dès l'origination en raison de l'écart entre le prix de la transaction sur le marché et sa valorisation déterminée sur la base de modèles internes.

En référentiel IFRS, en l'absence de cotation issue d'un marché actif, la juste valeur d'un instrument financier est déterminée en utilisant soit le prix de transactions similaires, soit des modèles de valorisation interne. En cas d'utilisation d'un modèle de valorisation interne, un profit ne peut être constaté dès la conclusion de l'opération (Day one P&L) que si l'ensemble des paramètres utilisés par ce modèle interne sont directement issus du marché (paramètres « observables »). Dans la négative, ce résultat ne peut être constaté lors de l'initiation mais doit faire l'objet d'un étalement sur la durée de l'opération.

Actions de préférence

Les émissions d'actions de préférence réalisées par Natexis Banques Populaires sont qualifiées en normes françaises d'éléments de capitaux propres et classées parmi les intérêts minoritaires. En revanche, en référentiel IFRS, ces actions de préférence ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres donnée par IAS 32 et ont donc été reclassées en dettes au 1^{er} janvier 2005. S'agissant d'un reclassement entre les intérêts minoritaires et les dettes, celui-ci n'a pas eu d'incidence sur les capitaux propres part du groupe au 1^{er} janvier 2005.

Les dividendes versés sur ces actions préférentielles constituent désormais en référentiel IFRS une charge d'intérêts.

Note 5 Périmètres de consolidation comparés

	Activité	30/06/2005		31/12/2004		30/06/2004	
		%		%		%	
		de contrôle	d'intérêts **	de contrôle	d'intérêts **	de contrôle	d'intérêts **
Filiales intégrées							
ADG COFACE ALLGEMEINE DEBITOREN GESELLSCHAFT (2)	Information et gestion de créances	100	100	75	75	75	75
AK COFACE FINANZ GMBH (ex ALLGEMEINE KREDIT FINANZ SERVICE AKFS)	Affacturation	100	100	100	100	100	100
AK COFACE HOLDING (ex COFACE VERMÖGENSVERWALTUNG GMBH)	Holding	100	100	100	100	100	100
AKCO FUND (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
ALLGEMEINE KREDIT COFACE (AK COFACE)	Assurance crédit et services liés	100	100	100	100	100	100
ALLGEMEINE KREDIT COFACE INFORMATIONEN GMBH (AKI)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
ASM ALTERNATIF GARANTI 1 (1)	OPCVM de placement d'assurance	99	99	-	-	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE ACTIONS (1)	OPCVM de placement d'assurance	98	98	-	-	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE MONETAIRE PLUS (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE (ex Fructiprévoyance)	Prévoyance	100	100	100	100	100	100
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE TAUX (1)	OPCVM de placement d'assurance	99	99	-	-	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE (ex Fructivie)	Assurance-vie	100	100	100	100	100	100
AUXILIAIRE ANTIN	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
AXA ASSURCREDIT * (ex Assurcredit)	Assurance crédit et services liés	40	40	40	40	40	40
AXELTIS LTD (Asset Square Londres)	Distribution d'OPCVM	100	100	100	100	100	100
BAIL EXPANSION	Location financière	100	100	100	100	100	100
BANCASSURANCE POPOLARI *	Assurance-vie	51	51	51	51	51	51
BANQUE PRIVEE ST DOMINIQUE	Gestion privée	100	100	100	100	100	100
BPSD GESTION	Gestion privée	100	100	100	100	100	100
CENTRE D'ETUDES FINANCIERES (CEF)	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	100	100
CIMCO SYSTEMS LTD	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
CO-ASSUR	Courtage d'assurance	100	100	100	100	100	100
COFACE (5)	Assurance crédit et services liés	100	100	100	100	100	100
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
COFACE CREDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA (ex Coface Credit Management Services)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE DEBT PURCHASE	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE EUROPE (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
COFACE EXPERT	Formation	100	100	100	100	100	100
COFACE FACTORING ITALIA (14)	Affacturation	100	100	-	-	-	-
COFACE HOLDING AMERICA LATINA	Information financière	100	100	100	100	-	-
COFACE HOLDING NORTH AMERICA	Holding	100	100	100	100	100	100
COFACE INTERCREDIT BULGARIA	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE INTERCREDIT CZECHIA (2)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE INTERCREDIT HOLDING AG	Holding	75	75	75	75	75	75
COFACE INTERCREDIT HRATSKA (CROATIA)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE INTERCREDIT HUNGARY	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE INTERCREDIT POLAND	Information et gestion de créances	97	73	97	73	97	73
COFACE INTERCREDIT ROMANIA	Information et gestion de créances	100	75	100	75	60	45
COFACE INTERCREDIT SLOVAKIA (2)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE INTERCREDIT SLOVENIA (2)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE ITALIA	Holding	100	100	100	100	100	100
COFACE MOPE	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE NORTH AMERICA	Assurance crédit et services liés	100	100	100	100	100	100
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE	Assurance crédit et services liés	100	100	100	100	100	100
COFACE O.R.T.	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	100	100
COFACE SCRL (ex Coface Scrl Participations)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICE (ex La Viscontea Servizi)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS COLOMBIA (ex VERITAS COLOMBIA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS ECUADOR (ex VERITAS ANDINA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS NETHERLAND	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
COFACE SERVICIOS NORTH AMERICA GROUP (ex VERITAS SOUTH AMERICAN CORPORATION)	Holding	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS PERU (ex VERITAS PERU)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS VENEZUELA (ex VERITAS VENEZUELA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS CHILE (ex VERITAS CHILE)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS COSAT RICA (ex VERITAS DE CENTRO AMERICA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS ARGENTINA	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS DO BRAZIL	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
COFACE SERVICIOS ESPANA S.L. (ex COFACERATING.SP)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS MEXICO SA DE CV (ex Informes Veritas)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS PANAMA	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
COFACE UK HOLDINGS (ex London Bridge Finance Group)	Holding	100	100	100	100	100	100
COFACE UK SERVICES LTD (ex Cofacerating.uk)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACERATING HOLDING	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACERATING.CH (14)	Information et gestion de créances	100	100	-	-	-	-
COFACERATING.COM	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACERATING.DE	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACERATING.FR	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACERATING.IT	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACTION 2 (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
COFINPAR	Assurance crédit et services liés	100	100	100	100	100	100

NATEXIS BANQUES POPULAIRES
Note 5 Périmètres de consolidation comparés

	Activité	30/06/2005		31/12/2004		30/06/2004	
		%		%		%	
		de contrôle	d'intérêts **	de contrôle	d'intérêts **	de contrôle	d'intérêts **
COFOBLIGATIONS (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
COGERI	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COMPAGNIE FONCIERE NATEXIS	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
CREDICO LTD (ex Cimco Ltd)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
CREDIT MARITIME VIE	Assurance-vie	100	100	100	100	-	-
CREDITORS GROUP HOLDING LTD	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
CREDITORS GROUP LTD	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
CREDITORS INFORMATION CO LTD	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
CRISTAL NEGOCIATIONS	Marchand de biens	100	100	100	100	100	100
DOMIMUR	Location de locaux à usage professionnel	100	100	100	100	100	100
DUPONT-DENANT CONTREPARTIE	Entreprise d'investissement	50	50	50	50	50	50
ECRINVEST 6	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
EDVAL C INVESTMENTS Ltd	Structure defeasance crédits risques pays	100	100	100	100	100	100
E-MARKET (3)	Services informatiques	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
ENERGECO	Crédit-bail mobilier	100	100	100	100	100	100
FCPR NATEXIS INDUSTRIE **	Capital transmission	90	81	90	86	100	100
FIMIPAR	Rachat de créances	100	100	100	100	100	100
FINANCIERE CLADEL	Prises de participations	100	100	100	100	100	100
FINANCIERE NATEXIS SINGAPOUR	Holding fonds d'investissement international	100	100	100	100	100	100
FINATEM	Fonds d'investissement international	90	90	90	90	90	90
FNS2	Capital-investissement	100	100	100	100	-	-
FNS3 (14)	Capital-investissement	100	100	-	-	-	-
FONCIERE KUPKA	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
FRUCTIBAIL	Crédit-bail immobilier	100	100	100	100	100	100
FRUCTICOMI	Crédit-bail immobilier	100	100	100	100	100	100
IMMOBILIERE NATEXIS (ex Villcomm)	Investissements immobiliers	100	100	100	100	-	-
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT **	Capital transmission	92	74	92	73	92	70
INTERFINANCE NATEXIS N.V.	Émission d'emprunts internationaux	100	100	100	100	100	100
INVESTIMA 6	Holding immobilière	100	100	100	100	100	100
KOMPASS BILGI	Marketing et autres services	70	70	70	70	70	70
KOMPASS CZECH REPUBLIC	Marketing et autres services	93	93	93	93	93	93
KOMPASS HOLDING (Sous Groupe)	Holding	100	100	100	100	100	100
KOMPASS INTERNATIONAL NEUENSCHWANDER	Holding	100	100	100	100	100	100
KOMPASS JAPAN	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	100
KOMPASS POLAND	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	100
KOMPASS SOUTH EAST ASIA	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	100
KOMPASS UNITED STATES	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	100
LIETUVOS EKSPORTO IMPORTO DRAUDIMAS (LEID) (13)	Assurance crédit	100	100	-	-	-	-
LIBRAIRIE ELECTRONIQUE	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	100	100
LINEBOURSE (4)	Courtage en ligne	100	100	100	100	51	51
LONDON BRIDGE FINANCE LIMITED	Affacturage	100	100	100	100	100	100
MERCOSUL	Fonds d'investissement international	100	100	100	100	100	100
MSLI FUND (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	-	-	-	-
N.V. COFACE EURO DB	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ABM CORP. (ex ASSET BACKED MANAGEMENT CORPORATION)	Arbitrage de valeurs titrisées	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT	Capital développement	58	58	58	58	74	72
NATEXIS ALGERIE (ex AL AMANA BANQUE)	Banque	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ALTAIR (ex +X ALTAIR)	Services informatiques	100	100	100	100	100	100
NATEXIS AMBS **	Émission d'actions préférentielles	100	100	100	100	51	37
NATEXIS ARBITRAGE (ex SPAFIN)	Arbitrage actions et dérivés	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ASSET MANAGEMENT(ex BPAM) (10)	Gestion d'épargne collective	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ASSET SQUARE (ex ASSET SQUARE)	Distribution d'OPCVM	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER (ex Natexis Immo Placement, ex Fructiger)	Gestion immobilière (SCPI)	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ASSURANCES (ex Assurances Banque Populaire)	Holding de sociétés d'assurance	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BAIL	Crédit-bail immobilier	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES INVEST	OPCVM	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL I (ex Natexis preferred shares) **	Émission d'actions préférentielles	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL II **	Émission d'actions préférentielles	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL III **	Émission d'actions préférentielles	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BLEICHROEDER INC	Entreprise d'investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BLEICHROEDER SA (ex NATEXIS CAPITAL)	Entreprise d'investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BLEICHROEDER UK	Entreprise d'investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS CAPE **	Fonds d'investissement international	99	100	99	100	99	100
NATEXIS COFICINE (ex Coficiné)	Société financière (audiovisuel)	93	93	93	93	93	93
NATEXIS COMMODITY MARKETS Ltd (ex NATEXIS METALS ex SOGEMIN)	Courtage de métaux précieux	100	100	100	100	100	100
NATEXIS EPARGNE ENTREPRISE (11)	Gestion de l'épargne salariale	-	-	100	100	100	100
NATEXIS FACTOREM (ex FACTOREM)	Affacturage	100	100	100	100	100	100
NATEXIS FINANCE	Conseil en fusions et acquisitions	100	100	100	100	100	100
NATEXIS FUNDING (ex Sofingest)	Animation du marché secondaire de la dette	100	100	100	100	100	100
NATEXIS IMMO DEVELOPPEMENT (ex SOFEP)	Promotion et rénovation immobilières	100	100	100	100	100	100
NATEXIS IMMO EXPLOITATION (ex INVEST SIGMA)	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
NATEXIS INDUSTRIE **	Capital transmission	100	100	100	88	100	92
NATEXIS INTEREPARGNE (ex Interépargne)	Tenue de comptes d'épargne salariale	100	100	100	100	100	100

NATEXIS BANQUES POPULAIRES
Note 5 Périmètres de consolidation comparés

	Activité	30/06/2005		31/12/2004		30/06/2004	
		%		%		%	
		de contrôle	d'intérêts **	de contrôle	d'intérêts **	de contrôle	d'intérêts **
NATEXIS INTERTITRES	Offre de titres de services	100	100	100	100	100	100
NATEXIS INVERSIONES	Fonds d'investissement international	100	100	100	100	100	100
NATEXIS INVESTISSEMENT ** (ex SOFININDEX)	Capital développement	100	100	100	100	99	99
NATEXIS INVESTMENT ASIA	Fonds d'investissement international	100	100	100	100	100	100
NATEXIS INVESTMENT CORP.	Gestion de portefeuille	100	100	100	100	100	100
NATEXIS INVESTOR SERVICING (9)	Gestion administrative des OPCVM	100	100	-	-	-	-
NATEXIS LEASE (ex Bail Banque Populaire)	Crédit-bail mobilier	100	100	100	100	100	100
NATEXIS LIFE (ex Fructilife)	Assurance-vie	100	96	100	96	100	96
NATEXIS LUXEMBOURG	Banque	100	100	100	100	100	100
NATEXIS MOSCOW (ex ZAO Natexis Banques Populaires)	Banque à l'étranger	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PAIEMENTS (ex BPL)	Services bancaires	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PRAMEX ASIA LTD	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX DEUTSCHLAND	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX France	Promotion et opérations de commerce international	100	98	100	98	100	99
NATEXIS PRAMEX IBERICA SA	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL	Promotion et opérations de commerce international	99	99	99	99	99	99
NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL INC. (14)	Promotion et opérations de commerce international	100	99	-	-	-	-
NATEXIS PRAMEX NORTH AMERICA CORP.	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX POLSKA	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX RUS Ltd (14)	Promotion et opérations de commerce international	100	99	-	-	-	-
NATEXIS PRAMEX UK LTD	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG SA (ex B.P. Luxembourg)	Gestion patrimoniale internationale	88	88	88	88	88	88
NATEXIS PRIVATE EQUITY (ex FNBP)	Capital-investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL	Capital-investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL MANAGEMENT (8)	Société de gestion (Capital-investissement)	100	100	-	-	-	-
NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES	Capital-investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS TRANSPORT FINANCE (ex SOCIETE DE BANQUE FRANCAISE ET INTERNATIONALE)	Banque	100	100	100	100	100	100
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	Émission de titres de créances négociables	100	100	100	100	100	100
NATEXIS VENTURE SELECTION	Fonds d'investissement	100	100	100	100	100	100
NAXICAP PARTNERS (ex SPEF DEVELOPPEMENT)	Gestion de FCPR	100	100	100	100	100	100
NEM 2**	Société de gestion (Capital-investissement)	100	100	100	100	88	88
NPEIS	Capital-investissement	100	100	100	100	-	-
NXBP1	Holding	100	100	100	100	100	100
OKV KREDITINFORMATIONEN GMBH (OKI)	Information et gestion de créances	100	94	100	94	100	94
OR INFORMATIQUE	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	100	100
ORCHID TELEMATICS LIMITED	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	100	100
OSTERREICHISCHE KREDITVERSICHERUNGS COFACE (OKV COFACE)	Assurance crédit et services liés	94	94	94	94	94	94
PARIS OFFICE FUND*	Marchand de biens	50	50	50	50	50	50
PRAMEX ITALIA SRL	Promotion et opérations de commerce international	100	95	100	98	100	51
S.A.G.P	Prises de participations	100	100	100	100	100	100
S.C.I. ABP IENA (1)	Placements immobiliers d'assurance	100	100	100	100	100	100
S.C.I. ABP POMPE (1)	Placements immobiliers d'assurance	100	100	100	100	100	100
S.C.I. ALTAIR 1	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
S.C.I. ALTAIR 2	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
S.C.I. COFIMMO (1)	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
S.C.I. FRUTIFONCIER (1)	Placements immobiliers d'assurance	100	100	100	100	100	100
S.C.I. NEUILLY CHÂTEAU (1)	Placements immobiliers d'assurance	100	100	100	100	100	100
S.C.I. VALMY COUPOLE	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
SAMIC (12)	Services informatiques	94	94	76	76	76	76
SEGEX	Prises de participations	100	100	100	100	100	100
SEPIA	Société de portefeuille	100	100	100	100	100	100
SLIB	Services informatiques	100	100	100	100	100	100
SOCIETE FINANCIERE DE LA BFCE	Société de portefeuille	100	100	100	100	100	100
SODETO	Société de portefeuille	100	100	100	100	100	100
SOGAFI	Société de garantie	100	100	100	100	100	100
SOPRANE SERVICES (ex SOPRANE ASSURANCES)	Gestion privée	100	100	100	100	100	100
SOPROME (6)	Capital-investissement	(6)	(6)	(6)	(6)	77	77
SPAFICA	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
SPEF LBO	Gestion de FCPR	100	100	100	100	100	100
SPEF VENTURE (ex SOPAGEST)	Gestion de FCP Innovation	100	100	100	100	100	100
UNISTRAT ASSURANCES (7)	Assurance crédit et services liés	100	100	100	100	100	100
UNISTRAT COFACE	Commissionnaire activité assurance	100	100	100	100	-	-
VAL A	Détention de portefeuille d'investissements	98	98	98	98	98	98

Note 5 Périmètres de consolidation comparés

	Activité	30/06/2005		31/12/2004		30/06/2004	
		%		%		%	
		de contrôle	d'intérêts **	de contrôle	d'intérêts **	de contrôle	d'intérêts **
VERITAS ARGENTINA	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
VERITAS PUERTO RICO CORP.	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
VISCONTEA COFACE	Assurance crédit et services liés	100	100	100	100	100	100
VISCONTEA IMMOBILIARE	Société immobilière	100	100	100	100	100	100
VITALIA VIE	Assurance-vie	100	100	100	100	100	100
VR FACTOREM *	Affacturage	51	51	51	51	51	51
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd	Structure "option de vente" crédits risques pays	100	100	100	100	100	100
Entreprises mises en équivalence							
ADIR	Assurance dommages aux biens	34	34	34	34	34	34
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD (ex Fructi-maaf)	Assurance dommages aux biens	50	50	50	50	50	50
BP DEVELOPPEMENT (ex +X DEVELOPPEMENT)	Capital-risque	37	37	37	37	23	23
COFACREDIT	Assurance crédit et services liés	36	36	36	36	36	36
EIOS	Information commerciale et solvabilité	30	30	30	30	30	30
GRAYDON HOLDING	Information et gestion de créances	28	28	28	28	28	28
IFCIC	Garantie Cinéma et secteur audiovisuel	20	20	20	20	20	20
OFIVM	Conservation et intermédiation	34	34	34	34	34	34
SOCECA	Courtage d'assurance	25	25	25	25	25	25
SOPROME (6)	Capital-investissement	37	37	37	37	-	-

Intégration proportionnelle

(*) Dans les résultats : pour les sociétés dont les catégories d'actions confèrent des droits différents dans les résultats, le pourcentage indiqué représente la part de leur résultat revenant au groupe;

(**) à l'égard des sociétés sorties du périmètre, le pourcentage indiqué est celui existant à la date de sortie.

Pour les sociétés émettant des actions préférentielles, le résultat part du groupe est constitué du résultat de la société après prélèvement du dividende prioritaire revenant aux actions préférentielles.

- (1) Entrée dans le périmètre dans le cadre de l'application des normes IFRS
- (2) Rachat des minoritaires pour détention 100%
- (3) Transmission universelle de patrimoine à Slib le 1er avril 2004, avec effet rétroactif au 1er janvier 2004
- (4) Rachat des minoritaires (BPR) pour détention à 100 % le 13 décembre 2004
- (5) Rachat par Natexis Banques Populaires des minoritaires suite à l'OPRO en mai 2004
- (6) Après apport des titres Sopromec à BP Développement le 22 novembre 2004, Sopromec est consolidée par mise en équivalence
- (7) Rachat des minoritaires pour détention à 100 % le 02 juin 2004
- (8) Première consolidation
- (9) Apport des activités d'asset servicing de NAM et NEE à Natexis Investor Servicing
- (10) Fusion des activités de gestion financières de NAM et NEE
- (11) Fusion avec NAM avec effet rétroactif le 1er janvier 2005
- (12) Rachat des minoritaires
- (13) Acquisition en avril 2005
- (14) Création

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Note II.1 : Transition du compte de résultat

Annexe II.1.1 : Transition du compte de résultat au 30 juin 2004 (en application des normes IFRS 2004)

En millions d'Euros	Normes françaises	Reaffectation des rubriques d'instruments financiers	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés (net)	385	5	-28	0	362
Revenus des titres à revenu variable	19	-19			
Commissions nettes	275			0	275
Gains /pertes nets/IF en JV par résultat		153	0		153
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		43	1		44
Résultat du portefeuille de négociation	100	-100	0		
Résultat du portefeuille de placement	82	-82			
Autres produits nets d'exploitation	42		-42		
Marge brute des sociétés d'assurance	362		-362		
Produits nets des autres activités	91		404	6	501
Produit Net Bancaire	1 356	0	-27	6	1 335
Charges générales d'exploitation	-847		-9	-3	-859
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.	-39			-1	-40
Résultat Brut d'exploitation	470	0	-36	2	436
Coût du risque	-74		3		-71
Résultat Net d'exploitation	396	0	-33	2	365
Résultat exceptionnel	-9		9		
QP dans le résultat des entreprises MEE	4			0	5
Gains ou pertes sur autres actifs	4		-4	1	1
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-22			23	1
Résultat avant impôt	374	0	-28	26	372
Impôt sur le résultat	-130			1	-129
Résultat net	244	0	-28	27	243
Intérêts minoritaires	-36		28	0	-8
Résultat Net - part du groupe	208	0	0	27	235

Analyse des reclassements effectués au 30 juin 2004

En millions d'Euros	Résultat exceptionnel	Résultat sur immobilisations financières	Marge brute des sociétés d'assurance	Intérêts sur actions préférentielles	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	Autres	Total reclassements
Intérêts et produits assimilés (net)				-28			-28
Revenus des titres à revenu variable							
Commissions nettes							
Gains /pertes nets/IF en JV par résultat							
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		1					1
Résultat du portefeuille de négociation							
Résultat du portefeuille de placement							
Autres produits nets d'exploitation					-42		-42
Marge brute des sociétés d'assurance			-362				-362
Produits nets des autres activités			362		42		404
Produit Net Bancaire		1	0	-28	0	0	-27
Charges générales d'exploitation	-9						-9
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.							
Résultat Brut d'exploitation	-9	1	0	-28	0	0	-36
Coût du risque		3					3
Résultat Net d'exploitation	-9	4	0	-28	0	0	-33
Résultat exceptionnel	9						9
QP dans le résultat des entreprises MEE							
Gains ou pertes sur autres actifs		-4					-4
Variation de valeur des écarts d'acquisition							
Résultat avant impôt	0	0	0	-28	0	0	-28
Impôt sur le résultat							
Résultat net	0	0	0	-28	0	0	-28
Intérêts minoritaires				28			28
Résultat Net - part du groupe	0	0	0	0	0	0	0

Analyse des retraitements effectués au 30 juin 2004

En millions d'Euros	Provisions pour égalisation	Ecart d'acquisition	Approche par composant des immobilisations corporelles	Frais de développements informatique	Passifs sociaux	Autres	Total retraitements
Intérêts et produits assimilés (net)							0
Revenus des titres à revenu variable							
Commissions nettes							
Gains /pertés nets/IF en JV par résultat							
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente							0
Résultat du portefeuille de négociation							
Résultat du portefeuille de placement							
Autres produits nets d'exploitation							0
Marge brute des sociétés d'assurance							0
Produits nets des autres activités	6		0				6
Produit Net Bancaire	6	0	0	0	0	0	6
Charges générales d'exploitation			-1	1	-2	-1	-3
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.			0	1		-1	-1
Résultat Brut d'exploitation	6	0	-1	1	-2	-2	2
Coût du risque							0
Résultat Net d'exploitation	6	0	-1	1	-2	-2	2
Résultat exceptionnel							0
QP dans le résultat des entreprises MEE	0						0
Gains ou pertes sur autres actifs			1			0	1
Variation de valeur des écarts d'acquisition		23					23
Résultat avant impôt	6	23	0	1	-2	-2	26
Impôt sur le résultat	-2		0	-1	1	2	1
Résultat net	4	23	0	1	-1	0	27
Intérêts minoritaires						0	0
Résultat Net - part du groupe	4	23	0	1	-1	0	27

NATEXIS BANQUES POPULAIRES
Annexe II.1.2 : Transition du compte de résultat de l'exercice 2004 (en application des normes IFRS 2004)

En millions d'Euros	Normes françaises	Reaffectation des rubriques d'instruments financiers	Reclassements	Retraitements	Normes IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés (net)	689	6	-56	0	639
Revenus des titres à revenu variable	38	-38			
Commissions nettes	582			0	582
Gains /pertes nets/IF en JV par résultat		305		0	305
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		94	6	0	100
Résultat du portefeuille de négociation	183	-183	0		
Résultat du portefeuille de placement	185	-185			
Autres produits nets d'exploitation	94	0	-94		
Marge brute des sociétés d'assurance	744		-744		
Produits nets des autres activités	194		838	49	1 081
Produit Net Bancaire	2 708		-50	49	2 707
Charges générales d'exploitation	-1 779		-10	2	-1 788
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.	-78			2	-76
Résultat Brut d'exploitation	851	0	-60	52	843
Coût du risque	-104		3		-101
Résultat Net d'exploitation	747	0	-57	52	742
Résultat exceptionnel	-10		10		
QP dans le résultat des entreprises MEE	10			0	10
Gains ou pertes sur autres actifs	7		-9	0	-1
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-54			47	-7
Résultat avant impôt	700	0	-56	100	744
Impôt sur le résultat	-220			-19	-239
Résultat net	480	0	-56	81	505
Intérêts minoritaires	-73		56		-17
Résultat Net - part du groupe	407	0	0	81	488

Analyse des reclassements effectués au 31 décembre 2004

En millions d'Euros	Résultat exceptionnel	Résultat sur immobilisations financières	Marge brute des sociétés d'assurance	Intérêts sur actions préférentielles	Autres produits et charges d'exploitation bancaire	Autres	Total reclassements
Intérêts et produits assimilés (net)				-56			-56
Revenus des titres à revenu variable							
Commissions nettes							
Gains /pertes nets/IF en JV par résultat							
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente		6					6
Résultat du portefeuille de négociation							
Résultat du portefeuille de placement							
Autres produits nets d'exploitation					-94		-94
Marge brute des sociétés d'assurance			-744				-744
Produits nets des autres activités			744		94		837
Produit Net Bancaire		6	0	-56	0	0	-50
Charges générales d'exploitation	-10						-10
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.							
Résultat Brut d'exploitation	-10	6	0	-56	0	0	-60
Coût du risque		3					3
Résultat Net d'exploitation	-10	9	0	-56	0	0	-57
Résultat exceptionnel	10						10
QP dans le résultat des entreprises MEE							
Gains ou pertes sur autres actifs		-9					-9
Variation de valeur des écarts d'acquisition							
Résultat avant impôt	0	0	0	-56	0	0	-56
Impôt sur le résultat							
Résultat net	0	0	0	-56	0	0	-56
Intérêts minoritaires				56			56
Résultat Net - part du groupe	0	0	0	0	0	0	0

Analyse des retraitements effectués au 31 décembre 2004

En millions d'Euros	Provisions pour égalisation	Ecarts d'acquisition	Approche par composant des immobilisations corporelles	Frais de développements informatique	Passifs sociaux	Autres	Total retraitements
Intérêts et produits assimilés (net)						0	0
Revenus des titres à revenu variable							
Commissions nettes						0	
Gains /pertes nets/IF en JV par résultat						0	
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente						0	0
Résultat du portefeuille de négociation							
Résultat du portefeuille de placement							
Autres produits nets d'exploitation							0
Marge brute des sociétés d'assurance							0
Produits nets des autres activités	52		-3			0	49
Produit Net Bancaire	52	0	-3	0	0	0	49
Charges générales d'exploitation				4	1	-3	2
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.			2	1		-1	2
Résultat Brut d'exploitation	52	0	-1	5	1	-5	52
Coût du risque		0					0
Résultat Net d'exploitation	52	0	-1	5	1	-5	52
Résultat exceptionnel							0
QP dans le résultat des entreprises MEE	0						0
Gains ou pertes sur autres actifs		0	0			0	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition		47					47
Résultat avant impôt	52	47	-1	5	1	-5	100
Impôt sur le résultat	-19		0	-2	0	2	-19
Résultat net	33	47	-1	3	1	-3	81
Intérêts minoritaires						0	0
Résultat Net - part du groupe	33	47	-1	3	1	-3	81

Note II.2 - Transition du bilan au 31 décembre 2004 et au 1er janvier 2005

	31/12/2004 en normes françaises après reclassements	Impacts IFRS 2004	Impacts IFRS EU	01/01/05 IFRS -EU
	Note II 2.1	Note II 2.2	Note II 2.3	
ACTIF				
Caisse, Banques Centrales, CCP	187	0	5	192
Actifs à la juste valeur par le résultat	23 756	0	738	24 494
Instruments dérivés de couverture	176	-1	120	295
Actifs financiers disponibles à la vente	20 330	-361	814	20 784
Prêts et créances sur établissements de crédit	41 174	0	-51	41 124
Prêts et créances sur la clientèle	41 649	-330	-583	40 736
Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux	0	0	0	0
Actifs financ.détenus jusqu'à l'échéance	5 748	0	0	5 748
Actifs d'impôts différés	172	47	-3	216
Actif d'impôt courant	0	0	0	0
Comptes de régul et actifs divers	3 918	23	147	4 088
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0
Participations dans les mises en équivalence	108	2	20	130
Immeubles de placement	254	654	1	910
Immobilisations corporelles	418	90	0	508
Immobilisations incorporelles	427	-317	-1	109
Ecart d'acquisition	362	366	1	729
TOTAL ACTIF	138 679	175	1 210	140 063
PASSIF				
Banques centrales, CCP	22	0	0	22
Passifs financiers à la JV par résultat	6 872	-3	-145	6 724
Instruments dérivés de couverture	231	0	266	497
Dettes envers les Ets de crédit	39 271	-1	51	39 320
Dettes envers la clientèle	23 217	5	-285	22 937
Dettes représentées par un titre	30 814	0	-22	30 792
Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux	0	0	0	0
Passifs d'impôts différés	160	111	75	346
Passifs d'impôt courant	94	0	0	94
Compte de régul et passifs divers	6 615	-41	839	7 413
Dettes sur actifs destinés à être cédés	0	0	0	0
Prov techniques des contrats d'assurance	22 785	-96	667	23 356
Provisions pour Risques & Charges	969	-169	-454	346
Dettes subordonnées	2 681	0	818	3 498
Intérêts minoritaires	778	0	-678	100
Capitaux propres part du groupe	4 170	370	78	4 618
- Capital et réserves liées	3 116	0	0	3 116
- Réserves consolidées	717	261	2	981
- Gains ou pertes latents ou différés	-70	29	76	35
- Résultat de l'exercice	407	81		488
TOTAL PASSIF	138 679	175	1 210	140 063

Note II.2.1 - Principaux reclassements effectués au 31 décembre 2004 (en application des normes IFRS 2004) et au 1er janvier 2005 (en application des normes IFRS-EU) - ACTIF

en millions d'euros		PUBLIABLE "NORMES IFRS"															
		Caisse, Banque Centrale, CCP	Actif à la JV par résultat	Instruments dérivés de couverture	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances sur Etablissement de crédit	Prêts et créances sur clientèle	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs d'impôts différés	Comptes de régul et actifs divers	Participations dans les mises en équivalence	Immeubles placement	Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Ecart d'acquisition		
PUBLIABLE "NORMES FRANCAISES"																	
Opérations interbancaires et assimilées	47 848	-187	-4 370		-2 088	-41 174	-29	0									
Opérations avec la clientèle	33 772		-772		0		-33 000	0									
Opérations de crédit-bail et assimilées	5 721						-5 710					-10	-1				
Obligations, actions et autres titres	17 777		-9 826		-5 345	0	-2 606	0									
Placement des entreprises d'assurance	21 372		-4 705		-10 542		-304	-5 748			0	-74					
Participations et autres immo. finan.	2 463				-2 355						-108						
Immobilisations corporelles et incorp.	1 014											-170	-417	-427			
Ecart d'acquisition	362															-362	
Comptes de régularisation et divers	8 349		-4 084	-176					-172	-3 918							
TOTAL ACTIF	138 679	-187	-23 756	-176	-20 330	-41 174	-41 649	-5 748	-172	-3 918	-108	-254	-418	-427	-362	PUBLIABLE "NORMES IFRS"	
		187														Caisse, Banques Centrales, CCP	187
			23 756													Actifs à la juste valeur par le résultat	23 756
				176												Instruments dérivés de couverture	176
					20 330											Actifs financiers disponibles à la vente	20 330
						41 174										Prêts et créances sur Ets de crédit	41 174
							41 649									Prêts et créances sur la clientèle	41 649
																Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux	0
								5 748								Actifs financ.détenus jusqu'à l'échéance	5 748
									172							Actifs d'impôts différés	172
																Actif d'impôt courant	0
										3 918						Comptes de régul et actifs divers	3 918
																Actifs non courants destinés à être cédés	0
											108					Participations dans les mises en équivalence	108
												254				Immeubles de placement	254
													418			Immobilisations corporelles	418
														427		Immobilisations incorporelles	427
															362	Ecart d'acquisition	362
																TOTAL ACTIF	138 679

56

Note II.2.1 - Principaux reclassements effectués au 31 décembre 2004 (en application des normes IFRS 2004) et au 1er janvier 2005 (en application des normes IFRS-EU) - PASSIF

en millions d'euros		PUBLIABLE "NORMES IFRS"																		
		Banques centrales, CCP	Passif à la JV par résultat	Instruments dérivés de couverture	Dettes envers les Ets de crédit	Dettes envers la clientèle	Dettes représentée s par un titre	Passifs d'impôts différés	Passif d'impôt courant	Comptes de régul et passifs divers	Provisions techniques des contrats d'assurance	Provisions pour risques et charges	Dettes subordonné es	Intérêts minoritaires	Capital et réserves liées	Réserves consolidées	Gains ou pertes latents différés	Résultat de l'exercice		
PUBLIABLE "NORMES FRANCAISES"																				
Opérations interbancaires et assimilées	41 455	-22	-2 162		-39 271															
Opérations avec la clientèle	23 282		-66			-23 217														
Dettes représentées par un titre	31 066		-252				-30 814													
Provisions techniques d'assurance	22 785										-22 785									
Comptes de régularisation et divers	11 332		-4 392	-231				-160		-6 549										
Ecarts d'acquisition	66									-66										
Provisions pour risques et charges	821							0	-94			-726								
Dettes subordonnées	2 681		0										-2 681							
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	242											-242								
Intérêts minoritaires	778													-778						
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	4 170																			
-Capital souscrit	772														-772					
-Primes d'émission	1 802														-1 802					
-Réserves consolidées et autres	1 189														-542	-717	70			
-Résultat de l'exercice	407																	-407		
TOTAL PASSIF	138 679	-22	-6 872	-231	-39 271	-23 217	-30 814	-160	-94	-6 615	-22 785	-969	-2 681	-778	-3 116	-717	70	-407	PUBLIABLE "NORMES IFRS"	
		22																	Banques centrales, CCP	22
			6 872																Passifs financiers à la JV par résultat	6 872
				231															Instruments dérivés de couverture	231
					39 271														Dettes envers les Ets de crédit	39 271
						23 217													Dettes envers la clientèle	23 217
							30 814												Dettes représentées par un titre	30 814
																			Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux	0
								160											Passifs d'impôts différés	160
									94										Passifs d'impôt courant	94
										6 615									Compte de régul et passifs divers	6 615
											0								Dettes sur actifs destinés à être cédés	0
												22 785							Prov techniques des contrats d'assurance	22 785
													969						Provisions pour Risques & Charges	969
														2 681					Dettes subordonnées	2 681
															778				Intérêts minoritaires	778
																3 116			Capitaux propres part du groupe	4 170
																	717		- Capital et réserves liées	3 116
																		- Réserves consolidées	717	
																		- Gains ou pertes latents ou différés	-70	
																		- Résultat de l'exercice	407	
																			TOTAL PASSIF	138 679

Note II.2.2 - Principaux retraitements effectués au 31 décembre 2004 en application des normes IFRS 2004

	Engagements sociaux	Annulation du FRBG	Retraitement du Credit bai	Ecart d'acquisition et valeurs de réseau Coface	Immobilisations	Provision pour égalisation	Impôt différé sur la réserve de capitalisation	Reclassement réserves conversion	Variations de périmètre	Autres	Total des Impacts IFRS 2004
ACTIF											
Caisse, Banques Centrales, CCP	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Actifs à la juste valeur par le résultat	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0			-1	-1
Actifs financiers disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0	0		-358	-2	-361
Prêts et créances sur Ets de crédit	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Prêts et créances sur la clientèle	0	0	-344	0	0	0	0		13	1	-330
Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux											0
Actifs financ.détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Actifs d'impôts différés	26	0	1	0	12	0	0		4	4	47
Actif d'impôt courant											0
Comptes de régul et actifs divers	0	0	0	0	0	0	0		24	0	23
Actifs non courants destinés à être cédés											0
Participations dans les mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0			2	2
Immeubles de placement	0	0	339	0	-76	0	0		394	-4	654
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	41	0	0		40	9	90
Immobilisations incorporelles	0	0	0	-344	30	0	0			-2	-317
Ecart d'acquisition	0	0	0	368	0	0	0			-2	366
TOTAL ACTIF	26	0	-3	24	7	0	0		118	4	175

Banques centrales, CCP	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Passifs financiers à la JV par résultat	0	0	0	0	0	0	0			-3	-3
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Dettes envers les Ets de crédit	0	0	0	0	0	0	0			-1	-1
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0	0		5	0	5
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Passifs d'impôts différés	0	0	0	0	10	68	24		3	6	111
Passifs d'impôt courant	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Compte de régul et passifs divers	0	0	0	-66	0	0	0		10	16	-41
Dettes sur actifs destinés à être cédés											0
Prov techniques des contrats d'assurance	0	0	0	0	0	-190	0		91	3	-96
Provisions pour Risques & Charges	77	-242	0	0	-1	0	0			-2	-169
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0	0			0	0
Capitaux propres part du groupe	-51	242	-3	89	-2	121	-24		9	-14	370
- Capital et réserves liées	0	0	0	0	0	0	0			0	0
- Réserves consolidées	-52	242	-3	42	-4	88	-24	-29	7	-8	261
- Gains ou pertes latents ou différés	0	0	0	0	0	0	0	29		0	29
- Résultat de l'exercice	1	0	0	47	2	33	1		3	-6	81
TOTAL PASSIF	26	0	-3	24	7	0	0	0	118	4	175

Note II.2.3 - Principaux retraitements effectués au 1er janvier 2005 en application des normes IFRS-EU

	Impact de la juste valeur				Impact sur les provisions		Autres impacts				Total des Impacts IFRS -EU
	Coût amorti	Juste valeur Capital Investissement	Juste valeur Placements de l'assurance	Juste valeur autres instruments	Effet temps	Provisions collectives	Actions de préférence	Traitement des actions propres	Non reconnaissance ce créances & dettes d'affacturage	Autres	
ACTIF											
Caisse, Banques Centrales, CCP	0	0	5	0	0	0	0	0		0	5
Actifs à la juste valeur par le résultat	1	128	149	635	0	0	0	-156		-20	738
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	119	0	0	0	0		1	120
Actifs financiers disponibles à la vente	4	23	562	193	-2	0	0	0		35	814
Prêts et créances sur Ets de crédit	-3	0		8	-1	-54	0	0		0	-51
Prêts et créances sur la clientèle	-39	0		34	-21	-276	0	0	-291	10	-583
Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux										0	0
Actifs financ.détenus jusqu'à l'échéance	0	0	1	0	0	0	0	0		0	0
Actifs d'impôts différés	13	0	-19	0	7					-4	-3
Actif d'impôt courant										0	
Comptes de régul et actifs divers	-39	0	123	57	0	0	0	0		7	147
Actifs non courants destinés à être cédés										0	0
Participations dans les mises en équivalence	0	18	1		0	0	0	0		0	20
Immeubles de placement	0	0	0	1	0	0	0	0		0	1
Immobilisations corporelles	0	0	0		0	0	0	0		0	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0		0	0	0	0		-1	-1
Ecart d'acquisition	0	0	0		0	0	0	0		1	1
TOTAL ACTIF	-62	169	821	1 046	-17	-330	0	-156	-291	29	1 210
PASSIF											
Banques centrales, CCP	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Passifs financiers à la JV par résultat	0	0	1	-148	0	0	0	0		1	-145
Instruments dérivés de couverture	0	0		266	0	0	0	0		0	266
Dettes envers les Ets de crédit	0	0		51	0	0	0	0		0	51
Dettes envers la clientèle	0	0		5	0	0	0	0	-291	1	-285
Dettes représentées par un titre	-21	0		-1	0	0	0	0		0	-22
Ecart de réévaluation des PTF couverts en taux	0			0		0	0			0	0
Passifs d'impôts différés	0	31	0	3		39	0			1	75
Passifs d'impôt courant	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
Compte de régul et passifs divers	0	-1	95	732	0	0	0	0		13	839
Dettes sur actifs destinés à être cédés										0	0
Prov techniques des contrats d'assurance	0	0	667	0	0	0	0	0		0	667
Provisions pour Risques & Charges	0	0		-5		-456	0	0		7	-454
Dettes subordonnées	-12	0		114	0	0	711	0		4	818
Intérêts minoritaires	0	13	20		0	0	-711	0		0	-678
Capitaux propres part du groupe	-29	126	38	29	-17	86		-156		1	78
- Capital et réserves liées	0	0	0	0	0	0	0	0		0	0
- Réserves consolidées	-29	116	-1	2	-17	86	0	-156		1	2
- Gains ou pertes latents ou différés	0	10	39	27	0	0	0			-1	76
- Résultat de l'exercice	0	0	0		0	0	0	0		0	0
TOTAL PASSIF	-62	169	821	1 046	-17	-330	0	-156	-291	29	1 210

Annexe 1.1 : Actifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Actifs financiers à la juste valeur - transaction		
Titres		
Revenu fixe	15 753	16 116
Revenu variable	1 284	392
Instruments dérivés hors couverture	4 607	3 974
Prêts et créances	0	0
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	0	0
Créances rattachées	38	7
Actifs financiers à la juste valeur		
Titres		
Revenu fixe	1 946	1 416
Revenu variable	1 864	1 066
Prêts et créances	931	730
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	0	764
Créances rattachées	143	29
Total	26 566	24 494

Ces actifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec la variation de valeur dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

Annexe 1.2 : Instruments dérivés de couverture - actif et passif

	30/06/2005 IFRS-EU		01/01/2005 IFRS-EU	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur				
Opérations fermes				
Marchés organisés				
Taux	0	0	0	0
Contrats de change	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0
Marché de gré à gré				
Swaps de taux	162	199	162	212
Change à terme	0	0	0	0
Swaps de devises	8	44	11	58
Autres	0	0	0	0
Opérations conditionnelles				
Marchés organisés				
Options de taux	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0
Marché de gré à gré				
Options de taux	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0
Autres	7	1	10	3
Autres dérivés de crédit	0	0	0	0
Couverture de flux de trésorerie				
Opérations fermes				
Marchés organisés				
Taux	0	0	0	0
Contrats de change	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0
Marché de gré à gré				
Swaps de taux	18	161	111	224
Change à terme	0	0	0	0
Swaps de devises	0	0	1	0
Autres	0	0	0	0
Opérations conditionnelles				
Marchés organisés				
Options de taux	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0
Autres options	0	0	0	0
Marché de gré à gré				
Options de taux	0	0	0	0
Options de change	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Autres dérivés de crédit	0	0	0	0
Total	197	405	295	497

Annexe 1.3 : Actifs financiers disponibles à la vente

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours de crédit		
- Prêts et créances	0	0
- Autres	0	0
- Créances rattachées	0	0
Titres		
- A revenu fixe	18 519	16 993
- A revenu variable	3 209	3 651
- Créances rattachées	147	140
TOTAL	21 875	20 784

Annexe 1.4 : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Annexes	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours sains			
Encours sains	Annexe 1.4.1	41 801	41 139
Provisions collectives		-45	-54
Net		41 756	41 085
Encours en défaut			
Encours en défaut		81	88
Provisions		-53	-49
Net		28	39
Total net		41 784	41 124

Annexe 1.4.1 : Encours sains

	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours sains		
Location financement	0	0
Comptes et prêts	13 548	11 596
Comptes ordinaires débiteurs	1 820	1 411
Titres non cotés à revenu fixe	23	0
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	26 086	27 867
Autres	3	0
Créances rattachées	321	265
Total encours sains	41 801	41 139

Annexe 1.5 : Prêts et créances sur la clientèle

En millions d'Euros	Annexes	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours sains			
Encours sains	1.5.1	48 889	40 531
Provisions collectives		-274	-269
Provisions pour dépréciation		-35	-32
Net		48 579	40 230
Encours en défaut			
Encours en défaut		1 305	1 346
Provisions		-772	-840
Net		533	506
Total net		49 112	40 736

Annexe 1.5.1 : Encours sains

En millions d'Euros	Annexes	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Location financement	1.5.3	5 385	5 253
Autres prêts et créances	1.5.2	23 753	20 212
Comptes ordinaires débiteurs		3 736	2 972
Titres non cotés à revenu fixe		2 929	2 926
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		9 726	6 250
Affacturage		2 732	2 683
Autres		444	126
Créances rattachées		183	109
TOTAL		48 889	40 531

Annexe 1.5.2 : Autres prêts et créances

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Créances commerciales	560	624
Crédits à l'exportation	1 086	1 050
Crédits de trésorerie et de consommation	13 737	11 168
Crédits à l'équipement	2 264	2 179
Crédits à l'habitat	101	100
Autres crédits à la clientèle	6 005	5 089
Total	23 753	20 212

Annexe 1.5.3 : Location financement

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU		
	Immobilier	mobilier	TOTAL	Immobilier	mobilier	TOTAL
Encours clientèle	3 649	1 737	5 385	3 623	1 630	5 253
Encours douteux	109	52	161	128	59	187
Provisions sur encours douteux	-37	-6	-43	-47	-5	-52
Encours douteux net	72	46	118	81	54	135
Total	3 721	1 782	5 503	3 704	1 684	5 388

Annexe 1.6 : Actifs financiers détenus jusqu'à échéance

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Effets publics		
Valeur brute	0	0
Provisions	0	0
Créances rattachées	0	0
<i>Effets publics nets</i>	0	0
Obligations		
Valeur brute	6 696	5 722
Provisions	0	0
<i>Obligations nettes</i>	6 696	5 722
Autres		
Valeur brute	25	26
Provisions	0	0
<i>Autres nets</i>	25	26
Total	6 721	5 748

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Annexe 1.7 Actifs et Passifs d'impôt différé

En millions d'euros	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Principales sources d'impôt différé (1)		
GIE fiscaux	-212	-221
Réserves latentes de crédit-bail	-210	-219
Annulation provision d'égalaion	-242	-187
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves (AFS+CFH)	-123	-105
Réserves de capitalisation des filiales d'assurance	-70	-70
Juste valeur activité du Capital Investissement	-258	-177
Cout amorti des crédits	49	42
Provisions pour passifs sociaux	226	223
Autres provisions non déduites (2)	326	331
Plus-values latentes sur OPCVM	14	13
Déficits ordinaires et ARD	148	164
Autres décalages temporels	-9	-10
Total des sources brutes d'impôts différés	-361	-215
Sources d'impôts différés actifs non retenues par pruden	-332	-316
Total des sources nettes d'impôts différés	-693	-531
Impôt différé comptabilisé		
Impôt différé au taux courant	-156	-124
Impôt différé- contributions	-7	-5
Impôt différé au taux réduit	-5	-5
Impôt différé total comptabilisé	-168	-134
dont: -impôt différé actif	255	216
-impôt différé passif	-417	-346
-impôt différé des sociétés en équivalence	-6	-4

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs sont entre parenthèses.

(2) y.c. provisions collectives et provisions pour effet de l'actualisation des provisions individualisées

Annexe 1.8 : Comptes de régularisation et divers

		30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Autres actifs et emplois divers	Annexe 1.8.1	2 261	1 541
Comptes de régularisation	Annexe 1.8.2	2 200	1 706
Comptes de régularisation de l'assurance	Annexe 1.8.3	886	841
Total		5 347	4 088

Annexe 1.8.1 : Autres actifs et emplois divers

	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Règlement d'opérations sur titres	0	5
Promotion immobilière	50	74
Autres stocks et emplois divers	209	137
Débiteurs divers	1 997	1 322
Créances rattachées	4	4
Total	2 260	1 541

Annexe 1.8.2 : Comptes de régularisation actif

	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes d'encaissement	55	53
Compte d'ajustement	128	0
Comptes d'écart	0	0
Charges constatées d'avance	57	45
Produits à recevoir	184	303
Autres charges à répartir	1	1
Autres comptes de régularisation	1 776	1 304
Total	2 200	1 706

Annexe 1.8.3 : Comptes de régularisation de l'assurance - actif

	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Part des réassureurs dans les provisions techniques	260	250
Créances nées d'opérations d'assurance directe	431	389
Créances nées d'opérations de réassurance	53	49
Primes restant à émettre	112	129
Frais d'acquisition reportés	21	19
Autres	9	6
Total	886	841

Annexe 1.9 : Immobilisations

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de placement						
En juste valeur (1)	474		474	392		392
Au coût historique	781	-278	503	781	-263	518
Immobilisations corporelles						
Immobilisations en location financement (crédit preneur)						
Constructions	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en propriété						
Parts de SCI	0	0	0	0	0	0
Terrains	87	0	87	99	0	99
Constructions	346	-190	156	429	-218	211
Autres	406	-191	215	378	-180	198
Immobilisations incorporelles						
Droit au bail	51	-16	35	46	-15	31
Logiciels	202	-168	34	197	-160	37
Autres	74	-25	49	83	-42	41
Actifs destinés à être cédés						
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0
Total	2 420	-867	1 553	2 405	-877	1 528

(1) immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 92% de l'assiette concernée.

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Annexe 1.10 : Ecart d'acquisition

	01/01/2005	30/06/2005			
	IFRS-EU	IFRS-EU			
	Valeur début de période	Variation des écarts	Variation des dépréciations	Conversion	Valeur fin de période
Valeurs nettes par unité					
Groupe Coface ⁽¹⁾	436	2		0	438
Natexis Assurances et filiales	96	0			96
Natexis Asset Management	94				94
Natexis Interépargne	31				31
Natexis Private Equity et filiales	19	2			22
Coficiné	9				9
Natexis Intertitres	6				6
Autres	37	4			40
Total	729	8	0	0	737

(¹) Les valeurs de réseau (341 M€) précédemment constatées dans les comptes français à l'occasion de l'acquisition de Coface ne satisfont pas aux critères de reconnaissance des immobilisations incorporelles définis par la norme IAS 38. Conformément aux dispositions de la norme de première application IFRS 1, ces éléments ont été reclassés en écart d'acquisition.

Annexe 1.11 : Passifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Titres		
<i>Titres à revenu fixe</i>	825	421
<i>Titres à revenu variable</i>	145	169
Titres ou valeurs donnés en pension	837	2 220
Instruments dérivés hors couverture	4 400	3 906
Autres dettes	4	4
Dettes rattachées	0	4
Total	6 210	6 724

Annexe 1.12 : Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes ordinaires créditeurs et dettes rattachées	5 956	4 810
Comptes et emprunts	11 291	9 156
à vue	1 178	2 407
à terme	10 113	6 749
Valeurs données en pension	1 056	1 088
à vue	16	17
à terme	1 040	1 071
Titres donnés en pension livrée	28 713	23 595
à vue	0	0
à terme	28 713	23 595
Autres dettes	98	449
Dettes rattachées	371	222
Total	47 485	39 320

Annexe 1.13 : Dettes envers la clientèle

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes ordinaires créditeurs	6 649	6 224
à vue	5 171	4 140
à terme	1 478	2 085
Comptes et emprunts	674	652
à vue	255	116
à terme	419	536
Valeurs données en pension	0	0
à vue	0	0
à terme	0	0
Titres donnés en pension livrée	12 653	15 309
à vue	3 214	5 731
à terme	9 439	9 579
Comptes d'épargne à régime spécial	268	224
Comptes d'affacturage	332	339
Dettes rattachées	92	74
Autres	104	114
Total	20 771	22 937

Annexe 1.14 : Dettes représentées par un titre

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Titres du marché interbancaire	0	0
Titres de créances négociables	30 724	26 309
<i>BMTN</i>	8 625	7 750
<i>CDN</i>	22 099	18 559
Emprunts obligataires	3 963	3 518
Autres dettes représentées par un titre	734	777
Dettes rattachées	185	188
Total	35 604	30 792

Annexe 1.15 : Comptes de régularisation et passifs divers

		30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Autres Passifs	Annexe 1.15.1	5 701	4 509
Comptes de régularisation	Annexe 1.15.2	3 033	2 726
Comptes de régularisation de l'assurance	Annexe 1.15.3	247	177
Total		8 981	7 412

Annexe 1.15.1 : Autres passifs

	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes de titres	2 392	1 775
Créditeurs divers	3 095	2 511
Règlement d'opérations sur titres	31	28
Autres	168	185
Dettes rattachées	14	11
Total	5 701	4 510

Annexe 1.15.2 : Comptes de régularisation passif

	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes d'encaissement	130	114
Compte d'ajustement	49	395
Comptes d'écart	0	0
Produits constatés d'avance	149	145
Charges à payer	428	565
Autres	2 277	1 507
Total	3 033	2 726

Annexe 1.15.3 : Comptes de régularisation de l'assurance - passif

	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	146	97
Dettes nées d'opérations de réassurance	83	62
Dettes pour dépôts reçus en espèces	14	14
Autres dettes	3	4
Total	247	177

Annexe 1.16 : Provisions techniques des contrats d'assurance

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Provisions mathématiques	22 768	21 535
Assurance vie	18 699	17 736
Assurance IARD	189	174
Représentatives de contrats en unités de compte	3 880	3 625
Provisions pour sinistres	979	901
Participation différée	1 345	892
Autres provisions techniques	14	27
Total	25 106	23 356

Annexe 1.17 : Synthèse des provisions

En millions d'Euros	01/01/2005 IFRS-EU	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Conversion	Variations de périmètre	Autres	30/06/2005 IFRS-EU
Provisions déduites de l'actif	1 317	204	-106	-194	22	-	11	1 254
Provisions pour encours sains	319	44	-	-59	15	-	-	319
Provisions pour encours en défaut	949	102	-96	-100	7	-	11	873
Provisions pour dépréciation	49	58	-10	-35	-	-	-	62
						-		
Provisions de passif	346	42	-42	-12	1	-	15	351
Provisions pour risques de contrepartie	53	11	-	-12	1	-	9	61
Provisions pour risques de dépréciation	19	15	-11	-	-	-	-4	19
Provisions pour engagements sociaux	232	14	-8	-	-	-	-3	235
Provisions pour risques d'exploitation	42	2	-22	-	-	-	14	36
Total	1 663	246	-148	-206	23	-	26	1 605

Incidences sur le compte de résultat	Dotations	Reprises	Effet Net
Produit Net Bancaire	-84	101	16
Charges générales d'exploitation	-16	15	-1
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.	-1		-1
Résultat Brut d'exploitation	-102	116	14
Coût du risque	-144	223	78
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-
Résultat avant impôt	-246	339	93
Impôt sur le résultat	-	15	15
Résultat net	-246	354	108

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Annexe 1.18 : Dettes subordonnées

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes subordonnées à durée déterminée	2 853	2 523
Dettes subordonnées à durée indéterminée	938	883
Dépôts de garantie à caractère mutuel	1	2
Dettes rattachées	51	91
Total	3 842	3 498

NATEXIS BANQUES POPULAIRES
Annexe 2.1 : Marge d'intérêt

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU			30/06/2004 IFRS 2004			31/12/2004 IFRS 2004		
	Produits ⁽¹⁾	Charges ⁽²⁾	Nets	Produits ⁽¹⁾	Charges ⁽²⁾	Nets	Produits ⁽¹⁾	Charges ⁽²⁾	Nets
Banque Centrale, CCP	0	-1	-1	0	0	0	2	0	2
Intérêts sur titres	475	-718	-243	385	-477	-92	818	-1 027	-209
Prêts et créances									
Sur les établissements de crédit	622	-709	-87	657	-879	-222	1 278	-1 354	-75
Sur la clientèle	681	-230	451	576	-238	338	1 144	-423	721
Location financement	146	-9	137	168	-19	148	306	-30	276
Dettes subordonnées		-87	-87		-89	-89		-187	-187
Autres	4	0	4	3	0	3	7	0	7
Instruments de couverture									
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	310	-204	106	304	-32	272	560	-457	103
interruption de la relation de couverture - CFH	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées ⁽³⁾	10		10	3		3	2		2
Total	2 248	-1 958	290	2 096	-1 734	362	4 117	-3 478	639

⁽¹⁾ Ce poste comprend les produits et intérêts assimilés, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts calculées conformément aux dispositions des normes IAS 18 et 39.

Figurent notamment à ce poste les éléments suivants :

- les intérêts courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente qu'ils fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus des prêts et créances sur les établissements de crédit à taux variable ou à taux fixe, que ces derniers fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus des prêts et créances sur la clientèle à taux variable ou à taux fixe, que ces derniers fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, ainsi que l'étalement de la prime ou de la décote sur la durée de vie résiduelle des titres à revenu fixe compris dans cette catégorie ou dans les actifs financiers disponibles à la vente lorsque le prix d'acquisition de ces titres est inférieur ou supérieur à leur prix de remboursement ;
- les intérêts courus et échus des instruments de couverture de juste valeur des actifs à taux fixe figurant dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, dans les prêts et créances sur les établissements de crédit ou sur la clientèle ;
- les montants recyclés des capitaux propres au compte de résultat des opérations de couverture de flux de trésorerie liées au taux d'intérêt dans la mesure où les intérêts de l'instrument couvert sont enregistrés dans ce poste ;
- les produits sur opérations de location-financement ayant une nature d'intérêts ;
- les intérêts recalculés au taux d'intérêt effectif d'origine sur les créances dépréciées, y compris les créances restructurées.

⁽²⁾ Ce poste comprend les intérêts et charges assimilées, y compris les commissions ayant le caractère d'intérêts calculées conformément aux dispositions des normes IAS 18 et 39.

Figurent notamment à ce poste les éléments suivants :

- les intérêts courus et échus des dettes envers les établissements de crédit à taux variable ou à taux fixe, que ces dernières fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus des dettes envers la clientèle à taux variable ou à taux fixe, que ces dernières fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus sur dettes représentées par un titre, que ces dernières fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus sur dettes subordonnées, que ces dernières fassent ou non l'objet d'une couverture en juste valeur ;
- les intérêts courus et échus des instruments de couverture de juste valeur des passifs financiers à taux fixe figurant dans les dettes envers les établissements de crédit ou envers la clientèle, les dettes représentées par un titre ou les dettes subordonnées ;
- les montants recyclés des capitaux propres au compte de résultat des opérations de couverture de flux de trésorerie liées au taux d'intérêt dans la mesure où les intérêts de l'instrument couvert sont enregistrés dans ce poste ;
- les charges sur opérations de location-financement ayant une nature d'intérêts ;
- les décotes sur les prêts et les créances à des conditions hors marché.

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts calculés au taux d'intérêt effectif d'origine, y compris la reprise de la décote déterminée au moment du déclassement en créances douteuses.

NATEXIS BANQUES POPULAIRES
Annexe 2.2 : Commissions nettes

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU			30/06/2004 IFRS 2004			31/12/2004 IFRS 2004		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec les établissements de crédit	1	-10	-9	1	-15	-14	2	-31	-29
Opérations avec la clientèle	149	-173	-25	152	-134	18	315	-271	44
Opérations sur titres	117	-15	102	98	-20	78	187	-32	155
Opérations sur moyens de paiement	82	-20	62	72	-19	53	151	-41	110
Prestations de services financiers	212	-100	112	190	-76	114	402	-157	246
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	52	-18	34	44	-23	22	86	-40	46
Autres	7	-1	6	4	-1	4	12	-1	11
Total	620	-337	282	562	-287	275	1 156	-574	582

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée du celui-ci. En IFRS-EU, ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

Annexe 2.3 : Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	30/06/2004 IFRS 2004	31/12/2004 IFRS 2004
Gains nets sur les actifs et passifs financiers	182	160	311
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	37	102	184
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	145	58	127
Dérivés de couverture	45	-7	-6
Total	228	153	305

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/ passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou à la juste valeur par résultat, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne dérivés de couverture comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur, ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part "inefficace" des couvertures de flux de trésorerie.

Annexe 2.4 : Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	30/06/2004 IFRS 2004	31/12/2004 IFRS 2004
Dividendes	8	10	17
Résultats de cession			
Plus value	37	41	86
Moins value	-18	-22	-64
Résultat de cession ou de rupture de l'instrument dérivé de couverture de juste valeur	0	0	0
Pertes de valeur des titres à revenu variable	-3	14	61
Total	23	44	100

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable). Les titres à revenu variable classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente" font l'objet de test d'une dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable. Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Annexe 2.5 : Produits et Charges des autres activités

En millions d'Euros	Annexes	30/06/2005 IFRS-EU			30/06/2004 IFRS 2004			31/12/2004 IFRS 2004
		Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Opérations de location financement	2.5.1	28	-31	-3	30	-45	-15	-7
Opérations de location simple		11	-10	2	11	-9	2	10
Immeubles de placement		712	0	712	496	0	496	1 030
Autres immobilisations hors exploitation		1	-1	-1	0	0	0	-3
Sous total activités immobilières		752	-42	710	537	-54	483	1 031
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance		0	-990	-991	0	-573	-573	-1 019
Autres charges et produits d'assurance	2.5.2	2 359	-1 563	796	1 877	-1 430	447	785
Sous total assurance		2 359	-2 554	-195	1 876	-2 003	-127	-234
Autres produits et charges accessoires	2.5.3	200	-47	153	179	-34	144	284
Total		3 311	-2 643	668	2 592	-2 091	501	1 081

Annexe 2.5.1 : Opérations de location financement

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU			30/06/2004 IFRS 2004			31/12/2004 IFRS 2004
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets	Nets
Résultat de cession	1	-4	-3	0	-16	-15	-10
Provisions pour dépréciation	7	-4	3	6	-6	0	2
Autres produits et charges	20	-23	-3	23	-23	0	1
Total	28	-31	-3	30	-45	-15	-7

Annexe 2.5.2 : Autres produits et charges d'assurance

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	30/06/2004 IFRS 2004	31/12/2004 IFRS 2004
Primes reçues sur l'activité d'assurance vie	1 606	1 238	2 336
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	57	48	98
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit	378	352	700
Activités de placement	75	-11	-15
Charges de prestations	-1 376	-1 212	-2 406
Autres produits nets	56	32	72
TOTAL	796	447	785

Annexe 2.5.3 : Autres produits et charges accessoires

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	30/06/2004 IFRS 2004	34/12/2004 IFRS 2004
Activité immobilière	3	6	15
Prestations des services informatiques	27	22	44
Prestations de crédit management (*)	65	55	120
Autres activités diverses	58	61	105
TOTAL	153	144	284

(*) Ces prestations correspondent aux produits des ventes de services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises, d'informations marketing et de services de recouvrement réalisés par les filiales spécialisées de Coface.

Annexe 2.6 : Charges générales d'exploitation

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	30/06/2004 IFRS 2004	31/12/2004 IFRS 2004
Frais de personnel			
Salaires et traitements ⁽¹⁾	-350	-321	-668
<i>(1) dont paiements en actions</i>	-1	-1	-2
Avantages de retraite et autres	-48	-43	-84
Charges sociales	-106	-95	-206
Intéressement et participation	-22	-24	-55
Impôts et taxes liés aux rémunérations	-27	-26	-47
Autres	3	1	-2
Total Frais de personnel	-550	-508	-1 062
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes	-25	-25	-50
Services extérieurs	-335	-314	-655
Charges liées aux restructurations	0	0	0
Autres	0	-12	-21
Total Autres charges d'exploitation	-360	-351	-726
Total	-910	-859	-1 788

Les frais de personnel comprennent non seulement les salaires et traitements nets des refacturations mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à cotisations définies) ou encore les paiements sous forme d'action, conformément à la norme IFRS 2.

La charge annuelle relative aux régimes à cotisations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

Annexe 2.6.1 : Effectifs

En nombre	30/06/2005 IFRS-EU	30/06/2004 IFRS 2004	31/12/2004 IFRS 2004
Effectifs ⁽¹⁾	13 839	13 480	13 465

(1) Effectif salarié moyen (temps plein)

Annexe 2.7: COUT DU RISQUE

	30/06/2005 IFRS-EU					30/06/2004 IFRS 2004					31/12/2004 IFRS 2004
en millions d'euros	Dotations	Reprises de provisions devenues sans objet	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net	Dotations	Reprises de provisions devenues sans objet	Pertes non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net	Net
Provisions pour Risques et Charges	-11	12	0	0	0	-12	6	0	0	-6	13
Engagements par signature	-2	0			-2	-1	1			0	7
Litiges	-4	2			-2	-3				-3	-4
Autres	-5	9			4	-7	4			-3	11
Actifs financiers au coût amorti	-133	113	-4	11	-13	-90	49	-4	5	-39	-82
<i>Prêts et créances</i>	-133	113	-4	11	-13	-90	49	-4	5	-39	-82
-Provisions/créances individuellement dépréciées	-89	54	-4	11	-27	-69	28	-4	5	-40	-89
-Provisions collectives <i>provisions sectorielles et pays</i>	-44	59	0	0	15	-21	22			1	6
<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i>	0	0			0						
Actifs financiers disponibles à la vente	0	3	0	0	3						
Autres	0	0	0	0	0	-31	5			-26	-31
<i>Titres douteux (*)</i>						-31	5			-26	-31
<i>Autres</i>	0	0			0		0			0	0
Coût du risque	-144	128	-4	11	-10	-132	60	-4	5	-71	-101

(*) Les normes 32 et 39 n'étant pas appliquées au 30 juin 2004 et 31 décembre 2004, les dotations et reprises sur titres douteux de ces périodes sont maintenues dans la catégorie "autres".
Au 30 juin 2005, les "provisions sur créances individuellement dépréciées" incorporent, en application des normes IAS 32 et IAS 39 les titres classés en "prêts et créances".

Annexe 2.8 : Gains ou pertes sur autres actifs

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU			30/06/2004 IFRS 2004			31/12/2004 IFRS 2004		
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	TOTAL
Plus values de cession nettes	0	2	2	0	5	5	3	6	9
Moins values de cession nettes	0	-5	-5	0	-4	-4	-1	-9	-10
Total	0	-3	-3	0	1	1	2	-3	-1

Ce poste comprend les gains ou pertes nets sur cession d'actifs corporelles et incorporels affectés à l'exploitation de l'établissement, ainsi que sur les titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

Annexe 2.9 : Variation de valeur des écarts d'acquisition

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	30/06/2004 IFRS 2004	31/12/2004 IFRS 2004
Ecarts d'acquisition positifs (dépréciation nette)	0	0	-11
Natexis Private Blanking Luxembourg			6
Samic			5
Imputation des écarts d'acquisition négatifs	0	1	4
Total	0	1	-7

Ce poste enregistre les variations de valeur des écarts d'acquisition, ainsi que les écarts d'acquisition négatifs

Les dépréciations des écarts d'acquisition constatés au 31 décembre 2004 concernent Natexis Private Banking Luxembourg pour 6 millions d'euros et Samic pour 5 millions d'euros.

Les écarts d'acquisition négatifs portés au compte de résultat concernent Unistrat pour un million d'euros au 30 juin 2004 et au 31 décembre 2004 et Linebourse pour 3 millions d'euros au 31 décembre 2004.

Annexe 2.10 : RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPOT TOTALE ET LA CHARGE D'IMPOT THEORIQUE

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU	30/06/2004 IFRS 2004	31/12/2004 IFRS 2004
+ Résultat net- Part du groupe	346	235	488
+ Résultat net- Part des minoritaires	15	8	17
+ Impôt de l'exercice	174	129	239
+ Amortissement des écarts d'acquisition	0	-1	7
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	-7	-5	-10
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écart d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	528	366	740
+/- Différences permanentes (1)	-44	-57	-142
= Résultat fiscal consolidé	484	309	598
x Taux d'impôt théorique	0	0	0
= Impôt théorique	-161	-103	-199
+ Contributions et impôt forfaitaire annuel	-9	-5	-8
+ Impôt au taux réduit	-7	-9	-9
+ Déficits de l'exercice limités par prudence	-1	-4	-8
+ Effets de l'intégration fiscale	12	3	13
+ Différence de taux d'impôt sur filiales étrangères	-1	0	-1
+ Redressements fiscaux	0	-19	-29
+ Crédits d'impôt	2	3	7
+ Taxe libératoire sur les réserves de PVLT		0	-11
+ Effet de l'annualisation de l'impôt	1		
+ Autres éléments	-10	5	6
= Charge d'impôt de l'exercice	-174	-129	-239
dont: impôt exigible	-155	-147	-245
impôt différé	-19	18	6

(1) Les principales déductions opérées au titre de différences permanentes sont les résultats exonérés des filiales à statut SCR. En normes comptables IFRS, les résultats des filiales ayant émis des actions préférentielles sont ramenés à zéro après reclassement des intérêts dus aux minoritaires en charges d'intérêts. Ils ne constituent plus une déduction de différence permanente comme en normes comptables françaises.

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Annexe 3.1 : Analyse sectorielle du résultat

30/06/2005						
IFRS-EU						
En millions d'Euros	Grande Clientèle, Financements et Marchés	Capital Investissement & Gestion de Fortune	Service	Gestion du Poste Client	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	
Produit net bancaire	564	149	352	404	22	1 491
<i>évolution 2005 / 2004</i>	-6%	49%	20%	29%	-27%	12%
Frais généraux et assimilés	-345	-45	-210	-255	-95	-950
<i>évolution 2005 / 2004</i>	8%	1%	6%	0%	18%	6%
Résultat brut d'exploitation	219	104	142	149	-73	541
<i>évolution 2005 / 2004</i>	-21%	87%	50%	151%	-46%	24%
Résultat courant avant impôt	207	95	138	146	-51	535
<i>évolution 2005 / 2004</i>	2%	102%	56%	160%	-117%	44%

Les soldes intermédiaires présentés ci-dessus sont répartis en fonction des quatre grands pôles d'activité de Natexis Banques Populaires définis au cours du premier semestre 2004 :

- le pôle Grandes clientèles, financements et marchés [1] constitué des directions Corporate France (y compris crédit-bail), International, Financements structurés et marchés, Matières premières, Actions et arbitrage et Fusions acquisitions. Elles sont principalement assurées par Natexis Banques Populaires, Natexis Lease, Natexis Bleichroeder.
- le pôle Capital investissement et gestion de fortune [2] comprend le Capital investissement (Natexis Private Equity) et la gestion de Fortune (Banque Privée Saint Dominique et Natexis Private Banking Luxembourg)
- le pôle Services [3] rassemble les Services bancaires, financiers et technologiques et la Gestion pour Compte de tiers (hors Gestion de fortune). Les Services bancaires, financiers et technologiques ont pour vocation à développer et commercialiser une offre étendue de prestations et services bancaires et financiers à destination des banques et des intermédiaires financiers, notamment dans un cadre de sous-traitance. La Gestion pour compte de tiers est principalement exercée par Natexis Asset Management (gestion collective), Natexis Assurances (assurance) et Natexis Interépargne (ingénierie sociale).
- le pôle Poste clients [4] regroupe les métiers d'assurance crédit et de services de credit management exercés par Coface avec les métiers d'affacturage de Natexis Factorem.
- les autres activités [5] sont les activités non directement opérationnelles de Natexis Banques Populaires, notamment sa propre activité holding auprès de ses filiales directes. Le PNB provient de la gestion de la trésorerie sociale, de revenus immobiliers et des "activités institutionnelles" exercées pour le compte de l'Etat. Les frais généraux représentent les charges de structure non réallouées par pôle. Figurent également en autres activités, certaines écritures de consolidation non affectables par filière.

Annexe 3.2 : Analyse des sociétés mises en équivalence

En millions d'Euros	30/06/2005 IFRS-EU		30/06/2004 IFRS 2004		31/12/2004 IFRS 2004	
	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat
Sociétés financières	18	1	19	0	18	0
Sociétés non financières	114	6	56	5	112	11
Total	132	7	75	5	130	11

Annexe 3.3 : Résultat des entreprises d'assurance

	30/06/2005	30/06/2005						
En millions d'Euros	Présentation de l'assurance	Présentation bancaire						
		PNB	Frais Généraux	RBE	Coût du risque	Impôts	Eléments de sous	Résultat net
<u>Données individuelles ou sous consolidées</u>								
Primes	1 990	1 990	0	1 990				1 990
Produits des placements	618	619	-1	618				618
Ajustements ACAV (plus-values)	168	168	0	168				168
Autres produits techniques	18	18	0	18				18
Charges de sinistres	-927	-925	-2	-927				-927
Charges de provisions techniques	-1 000	-1 000	0	-1 000				-1 000
Participations au résultat	-312	-312	0	-312				-312
Frais d'acquisition et d'administration	-340	-163	-176	-340				-340
Charges des placements	-121	-116	-5	-121				-121
Ajustements ACAV (moins-values)	-4	-4	0	-4				-4
Autres charges techniques	34	38	-4	34				34
Produits des placements transférés	0	0	0	0				0
Résultat technique	124	313	-189	124	0	0	0	124
Produits des placements alloués	-12	-12	0	-12				-12
Autres produits non techniques	152	152	0	152				152
Autres charges non techniques	-94	-23	-71	-94				-94
Coût du risque	-3			0	-3			-3
Résultat des sociétés en équivalence	1			0			1	1
Résultat exceptionnel	4	0	4	4				4
Participation des salariés	0		0	0				0
Impôt sur les bénéfices	-44			0		-44		-44
Amortissements des écarts d'acquisitiior	-4			0			-4	-4
Intérêts minoritaires	0			0			0	0
Résultat net	123	430	-257	174	-3	-44	-3	123

dont : - marge d'intérêt -9
- commissions -120
- gains ou pertes sur instruments financiers à la jus 0
- gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles 5
- produits et charges des autres activités 554

Ce tableau permet d'opérer un passage entre les comptes individuels (ou sous consolidés pour le groupe Coface) des entreprises d'assurance et leur traduction dans les comptes présentés au format bancaire.

Les principaux reclassements concernent la différence de comptabilisation des frais généraux, imputés par destination selon le format assurances et par natures selon le format bancaire. Au niveau du Produit Net Bancaire, les éléments d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts et commissions principalement) ont été reclassés dans ces postes par homogénéisation avec les comptes bancaires présentés. Les provisions techniques et les charges de sinistres sont affectées en diminution du PNB et non en coût du risque.

Annexe 3.4 : Engagements de garantie

	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Engagements de garantie donnés		
<i>Aux établissements de crédit</i>	1 763	1 459
- Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 163	906
- Autres garanties	600	553
<i>A la clientèle</i>	15 578	15 283
dont activité institutionnelle	1	2
- Cautions immobilières	652	709
- Cautions administratives et fiscales	1 036	1 118
- Autres cautions et avals donnés	5 363	5 393
- Autres garanties	8 527	8 063
Total des engagements de garantie donnés	17 341	16 742
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	7 046	7 023

Le référentiel IAS distingue trois types de contrats de garanties financières :

- les garanties octroyées (reçues) lors de la sortie (entrée) d'actifs/passifs financiers ;
- les garanties financières assimilées à des dérivés ; ce sont les dérivés de crédit dont l'information est intégrée dans le tableau des dérivés ;
- les garanties financières répondant à la définition d'un contrat d'assurance et faisant l'objet des provisions techniques adéquates.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné ou reçu.

Annexe 3.5 : Engagements de financement

	30/06/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Engagements de financement donnés		
<i>Aux établissements de crédit</i>	4 020	2 448
<i>A la clientèle</i>		
- Ouverture de crédits documentaires	1 328	942
- Autres ouvertures de crédits confirmés	21 456	18 426
- Autres engagements	1 701	1 521
Total des engagements de financement donnés	28 505	23 337
Engagements de financement reçus		
d'établissements de crédit	6 657	5 872
de la clientèle	0	0
Engagements de financement reçus	6 657	5 872

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné ou reçu.

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de
Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

**SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International**

8, avenue Delcassé
75378 PARIS CEDEX 08

**BARBIER FRINAULT &
AUTRES**

Ernst & Young
41, rue Ybry

92576 NEUILLY SUR SEINE

Natexis Banques Populaires

Période du 1er janvier au 30 juin 2005

Rapport sur l'examen limité des comptes semestriels consolidés
(Articles L. 232-7 du Code de commerce et 297-1 du décret du 23 mars 1967)

Aux actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société Natexis Banques Populaires, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, sous la forme de comptes intermédiaires tels que définis dans le règlement général de l'AMF. Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre 2004 retraitées selon les mêmes règles, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, sont appliquées depuis le 1er janvier 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard d'une part, des règles de présentation et d'information applicables en France et, d'autre part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, tels que décrits dans les notes annexes.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le préambule de l'annexe qui expose :

- les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ;
- les raisons pour lesquelles l'information comparative qui sera présentée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2005 et dans les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2006 pourrait être différente des comptes joints au présent rapport ;
- l'option retenue, offerte par la norme IFRS 1, de ne pas retraiter les informations comparatives relatives aux instruments financiers conformément aux normes IAS 32, IAS 39 et aux contrats d'assurance conformément à la norme IFRS 4, qui sont appliquées depuis le 1^{er} janvier 2005.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 17 octobre 2005

DELOITTE & ASSOCIES

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG
International

BARBIER FRINAULT &
AUTRES
ERNST & YOUNG

José Luis Garcia Damien Leurent

Michel Savioz

Richard Olivier Olivier Durand

3. Evénements récents

Le 20 septembre 2005, Natexis Banques Populaires a publié le communiqué de presse suivant :

« NATEXIS BANQUES POPULAIRES : CESSION DE L'IMMEUBLE LIBERTÉ 2 À CHARENTON

Dans le cadre de la gestion active de son parc immobilier d'exploitation et pour tirer parti d'une situation de marché favorable, Natexis Banques Populaires, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, a signé avec un investisseur une promesse synallagmatique de vente portant sur l'immeuble Liberté 2 situé à Charenton.

Cet immeuble d'exploitation, achevé au début de cette année, restera utilisé par les équipes de Natexis Banques Populaires.

L'opération générera une plus-value estimée à environ 65 millions d'euros (après impôts) comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2005. »

4. Informations complémentaires

4.1. Actualisation des informations du chapitre « Gouvernement d'entreprise » du document de référence

Les renseignements concernant ce chapitre figurent dans le document de référence de Natexis Banques Populaires déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2005 sous le numéro D-05-0285 et dans son actualisation déposée le 28 avril 2005 sous le numéro D-05-0285-A01. Les informations ci-dessous constituent une actualisation de ces renseignements et un complément pour mise en conformité avec le règlement européen 809/2004.

Organes d'administration, de direction et de surveillance

Modifications intervenues suite à l'assemblée générale intervenue le 19 mai 2005

L'assemblée générale de Natexis Banques Populaires du 19 mai 2005 a renouvelé le 19 mai 2005 le mandat de censeur de M. Michel Goudard pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

M. Pierre Desvergnès a été nommé le 5 avril 2005 en qualité de représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires, en remplacement de M. René Clavaud.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs, à l'égard de Natexis Banques Populaires, des membres du conseil d'administration et leurs intérêts privés.

4.2. Actualisation des informations du chapitre « Informations complémentaires / Renseignements de caractère général concernant la société et son capital » du document de référence

Les renseignements concernant ce chapitre figurent dans le document de référence de Natexis Banques Populaires déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2005 sous le numéro D-05-0285 et dans son actualisation déposée le 28 avril 2005 sous le numéro D-05-0285-A01. Les informations ci-dessous constituent une actualisation de ces renseignements.

Montant du capital social au 30 juin 2005

Au 30 juin 2005, le capital de Natexis Banques Populaires s'élevait à 772 801 792 euros composé de 48 300 112 actions de 16 euros chacune.

Ces actions sont entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

Répartition du capital

Au 30 juin 2005, les principaux actionnaires de Natexis Banques Populaires sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
Banque Fédérale des Banques Populaires	75,51 %	84,13 %
<i>dont actionnariat salarié (FCPE Alizé Levier)</i>	2,14 %	2,41 %
Actionnariat salarié (autres FCPE)	1,36 %	1,41 %
Banques Populaires régionales et Casden BP	1,80 %	1,91 %
ASB Holdings	2,89 %	3,25 %
DZ BANK	1,88 %	1,05 %
Maine Services (1)	1,35 %	1,48 %
IKB Financière France	0,89 %	1,00 %

(1) filiale à 100 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Evolution du capital depuis le 31 décembre 2004

Nombre d'actions au 31/12/04	Nombre d'actions créées au cours du 1 ^{er} semestre 2005	Nombre d'actions au 30/06/05	Capital social (en euros)
48 255 962	44 150 (1)	48 300 112	772 801 792

(1) 927 actions par souscription du FCPE et 43 223 actions par levées d'options de souscription d'actions

4.3 Actualisation des informations du chapitre « Eléments financiers 2004 » du document de référence

Les renseignements concernant ce chapitre figurent dans le document de référence de Natexis Banques Populaires déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2005 sous le numéro D-05-0285 et dans son actualisation déposée le 28 avril 2005 sous le numéro D-05-0285-A01. Les informations ci-dessous constituent un complément pour mise en conformité avec le règlement européen 809/2004.

Procédures judiciaires ou d'arbitrage

Il n'y pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours ayant un impact significatif sur les comptes de Natexis Banques Populaires.

Tendances

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de Natexis Banques Populaires depuis le 30 juin 2005, date des derniers états financiers vérifiés et publiés.

4.4 Documents accessibles au public

Un document de référence comprenant notamment le rapport d'activité, les éléments financiers consolidés et sociaux, l'actionnariat, le gouvernement d'entreprise et les renseignements à caractère général concernant Natexis Banques Populaires a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 25 mars 2005 sous le numéro D.05-0285.

Une actualisation de ce document de référence comprenant les impacts IFRS (hors IAS 32-39 et IFRS 4) sur les comptes 2004 de Natexis Banques Populaires a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers le 28 avril 2005 sous le numéro D.05-0285-A01.

Ces documents sont disponibles sur le site internet de Natexis Banques Populaires (www.nxbp.banquepopulaire.fr, rubrique « Actionnaires et investisseurs » et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur Natexis Banques Populaires, peut sans engagement et sans frais, demander les documents :

- par courrier : Natexis Banques Populaires
Direction de la Communication Financière Groupe
Département Relations Investisseurs
Le Ponant de paris – 5 rue Leblanc, 75511 Paris Cedex 15
- par téléphone : 01-40-39-68-79

5. Responsable du document de référence et de son actualisation

Responsable du document de référence et de son actualisation

M. François Ladam
Directeur général de Natexis Banques Populaires

Attestation du responsable du document de référence et de son actualisation

A ma connaissance, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les données du présent document d'actualisation sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le 24 octobre 2005, Natexis Banques Populaires a obtenu de ses contrôleurs légaux, Deloitte & Associés, Salustro Reydel, Barbier Frinault et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent qu'ils ont mis en œuvre leur norme professionnelle relative à la vérification du présent document d'actualisation, comportant une lecture d'ensemble de ce document.

Fait à Paris, le 25 octobre 2005



François Ladam
Directeur général

6. Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

- Deloitte & Associés, 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine
- Salustro Reydel, 8, avenue Delcassé - 75378 Paris Cedex 08
- Barbier Frinault et Autres, 41, rue Ybry - 92576 Neuilly sur Seine

Commissaires aux comptes suppléants

- BEAS, 7/9 Villa Houssay - 92200 Neuilly-sur-Seine
- M. François Chevreux, 40, rue Guersant - 75017 Paris
- M. Pascal Macioce, 41, rue Ybry - 92576 Neuilly sur Seine

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2004, pour une période de six ans prenant fin avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

TABLE DE CONCORDANCE

<i>Informations à inclure au minimum dans le document d'enregistrement propre aux banques (Annexe XI du Règlement 809/2004 de la Commission en date du 29 avril 2004</i>	<i>Informations fournies dans le document de référence de NBP déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2005 sous le n° D-05-0285 en page :</i>	<i>Informations fournies dans le présent document</i>
1. Personnes responsables	274	98
1.1 Identité	274	98
1.2 Déclaration	274	98
2. Contrôleurs légaux des comptes	29	99
2.1 Identité	29	99
2.2 Non-renouvellement, démission	-	-
3. Facteurs de risque	94 à 104	-
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1 Histoire et évolution de la société	271	-
4.2 Investissements	33-34, 87, 194	-
5. Aperçu des activités		
5.1 Principales activités et principaux marchés	39 à 58	-
5.2 Evénements exceptionnels	273	-
5.3 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	273	-
6. Organigramme		
6.1 Description sommaire du Groupe	37-38	-
6.2 Liste des filiales importantes	172 à 175	45 à 48
6bis. Informations complémentaires		
Capital social	7, 105, 265	96
Actes constitutifs et statuts	264	N/A
7. Propriétés immobilières, usines et équipements	-	69
8. Information sur les tendances		
8.1 Déclaration de non détérioration significative des persp.	-	97
9. Prévisions ou estimations du bénéfice	-	-
10. Organes d'administration, de direction et de surveillance		
10.1 Nom, fonction des membres du conseil d'administration	12 à 22	-
10.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance	-	96
10 bis Salariés		
Nombre de salariés	63-64	-
Participations et stock options des administrateurs	29, 267	-
Rémunération et avantages	25 à 28	76
11. Principaux actionnaires	269	97

SUITE TABLE DE CONCORDANCE

12. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
12.1 Informations financières historiques	111 à 228	-
12.2 Vérification des informations financières historiques annuelles	177-230-251-275	-
12.3 Etats financiers	111 à 228	-
12.4 Informations financières intermédiaires	-	7-92
12.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage	273	97
12.6 Politique de dividendes	8, 271	-
12.7 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	108	95
13. Contrats importants	-	N/A
14. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	-	N/A
15. Documents accessibles au public	264	97
16. Information sur les participations	172 à 175	45 à 48